

(c) Publié avec l'autorisation de
l'hon. John C. Munro, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1982
QS-3241-020-BB-A1
N°. de catalogue : R1 - 1982
ISBN 0-662-52166-8

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Minister of Indian Affairs and Northern Development

Au nom du Ministère, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel qui porte sur les activités du MAINC au cours de l'année financière 1981 - 1982.

Cette année a été fertile en événements, mentionnons par exemple l'inscription des droits ancestraux actuels ainsi que des droits issus des traités dans la constitution. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont en effet engagés à définir ces droits lors de rencontres entre les premiers ministres et les représentants des autochtones. Ce dernier point devrait entraîner sans aucun doute certaines répercussions sur les activités du Ministère dans un proche avenir.

D'autre part, la mise en valeur des sources d'énergie, la négociation des revendications foncières ainsi que l'évolution politique ont progressivement, mais sans retour en arrière, changé le nord du Canada et sa relation avec le reste du pays. L'année dernière, le MAINC a travaillé activement à mettre en place les assises permettant de consolider cette évolution. Un certain nombre de faits sont venus étayer ce changement, citons entre autres : l'annonce de la politique fédérale des revendications globales, rendue publique dans le document *En toute justice* - Une politique des revendications des autochtones; l'introduction d'une politique globale de l'utilisation des terres du Nord; l'approbation des travaux en vue de l'expansion du champ pétrolier de Norman Wells; enfin, la poursuite des activités reliées à la prospection du pétrole brut et du gaz naturel dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort.

Outre ces questions, le MAINC s'est attaché à améliorer de façon régulière la qualité des services dispensés dans chaque province et dans les territoires. Rappelons au cours de cette année financière, la signature de l'accord sur la protection de l'enfance indienne, conclu entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba. Dans le cadre de cette entente, les Indiens interviendront davantage au stade de la conception et de la prestation de ces services dans la province. Cet exemple, comme bien d'autres, vient appuyer les initiatives des Indiens en vue d'assumer de plus grandes responsabilités dans les domaines qui les touchent de près.

La plupart des activités du Ministère reflètent en fait cette relation directe avec les « groupes clients ». Il est facile d'oublier que plus de 70 p. 100 des 6 266 employés du Ministère travaillent dans des collectivités et des bureaux qui sont souvent très éloignés. Malgré les distances, ces fonctionnaires sont constamment en relation avec les personnes que le MAINC a l'intention de servir.

Cette année, le Rapport annuel contient une section décrivant les projets en cours et les réalisations des différents bureaux régionaux. J'espère que cette innovation permettra d'acquérir une vue d'ensemble du MAINC, et de mesurer la portée ainsi que la variété du travail de chaque jour.

John C. Munro

Faits Saillants

Rappelons rapidement les grands faits qui ont marqué l'année financière 1981 - 1982 :

- élaboration de la politique dans le domaine des revendications des autochtones et publication de la brochure *En toute justice - Une politique de revendications des autochtones*, exposant les principes du gouvernement sur cette question;
- préparation du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones, en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social;
- signature d'un accord, unique en son genre, entre le Canada et le Manitoba sur la protection de l'enfance indienne;
- règlement des revendications en suspens des bandes Penticton (Colombie-Britannique) et de Wagmatcook (Nouvelle-Écosse);
- signature par le Canada et Terre-Neuve de deux ententes concernant les autochtones;
- ouverture à Vancouver d'une « annexe » du Bureau des revendications des autochtones;
- définition d'une politique de l'énergie dans le Nord;
- approbation de l'expansion du champ pétrolier de Norman Wells;
- élaboration de six nouveaux accords touchant l'exploration du pétrole brut et du gaz naturel dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort;
- préparation d'une politique globale de planification de l'utilisation des terres du Nord;
- fin de la Phase I du Projet d'amélioration de la gestion;
- conclusion d'un exposé de principe sur l'expansion économique et la création d'emploi chez les autochtones.

Les sections portant sur l'évolution générale, les Sphères d'activités et les Innovations donnent plus de détails sur ces réalisations et sur d'autres points à mentionner.

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE

Mandat

Organisation

Sommaire financier

Orientations

Objectifs

Priorités

ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Loi constitutionnelle de 1982

Revendications des autochtones

Révision de la Loi sur les Indiens

Administration des bandes indiennes

Expansion économique et création d'emplois chez les autochtones

Gestion des ressources énergétiques du Nord

Planification de l'utilisation des terres du Nord

Politique de l'exploitation minière

SPHÈRES D'ACTIVITÉS

Évolution sociale et politique

Programme de lutte contre l'alcoolisme et les stupéfiants

Entente sur la protection de l'enfance

Accord avec la bande Whitedog

Ententes entre le Canada et Terre-Neuve

Logement dans les réserves

Inuit Broadcasting Corporation

Éducation des Indiens et des Inuit

Négociation et règlement des revendications des autochtones

Revendications globales

Revendications particulières

Exploitation des ressources

Participation des autochtones à l'exploitation des ressources
Financement des projets spéciaux
Norman Wells
Région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort
Développement de l'énergie au Yukon
Règlement territorial sur le charbon
Transport

Gestion de l'environnement

Travaux de recherche

INNOVATIONS

Nouvelles structures

Projet d'amélioration de la gestion
Direction générale de l'évaluation
Bureau des revendications des autochtones - Vancouver
Planification des mesures d'urgence
Communications
Base nationale de données sur les autochtones
Planification opérationnelle

Ressources humaines

Égalité d'accès à l'emploi
Cadres supérieurs

LES RÉGIONS

Introduction

Région de l'Atlantique

Région de Québec

Région du Manitoba

Région de la Saskatchewan

Région de l'Alberta

Région de la Colombie-Britannique

Région du Yukon

Région des Territoires du Nord-Ouest

VUE D'ENSEMBLE

Vue d'ensemble

Mandat

Il incombe au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'appliquer la politique et de mettre en oeuvre les programmes du gouvernement qui touchent les Indiens et les Inuit, ainsi que les deux territoires du Nord. Le MAINC est plus particulièrement chargé :

- d'élaborer, de favoriser et d'appuyer les mesures qui répondent aux besoins et aux aspirations des Indiens et des Inuit et qui permettent d'améliorer leur situation sociales, culturelle et économique;
- de veiller au respect des obligations imposées par la loi, envers les Indiens et les Inuit;
- d'encourager le développement économique et l'évolution politique ordonnées du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- de régler les revendications et les griefs fondés sur les droits, les traites, l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres par les autochtones.

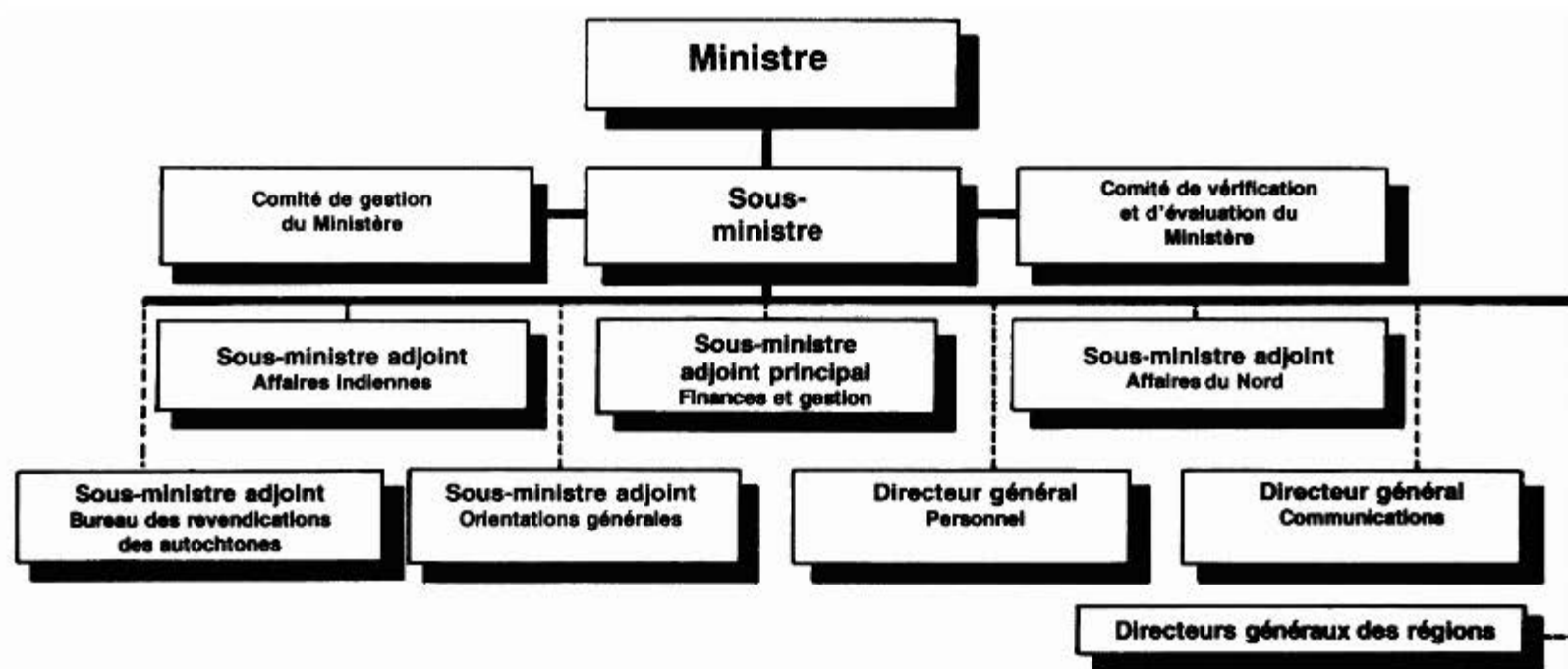
Organisation

Pour s'acquitter de son mandat, le Ministère a reparté ses activités entre quatre secteurs distincts : les Affaires indiennes et inuit, les Affaires du Nord, le Bureau des revendications des autochtones et l'Administration. À son tour, le Programme de l'administration est subdivisé en quatre domaines : Finance et Services professionnels. Orientations générales, Personnel et Communications.

L'organe supérieur de décision est le Comité de gestion du Ministère (C.G.M.) qui s'occupe :

- d'élaborer les orientations générales du Ministère, en particulier les buts, les objectifs et les priorités des programmes;
- de préparer un examen annuel des plans d'action du Ministère;
- de conseiller et de guider au cours de la conception et lors de l'application de la politique et des programmes;
- d'approuver certaines modifications apportées à la politique touchant plus d'un programme, ou revêtant une importance particulière pour le Ministère dans son ensemble.

Le C.G.M., présidé par le Sous-ministre, est composé du sous-ministre adjoint principal, Finance et gestion; des sous-ministres adjoints : Affaires indiennes et inuit, Affaires du Nord, Bureau des revendications des autochtones, Orientations générales; du directeur général du Personnel et du directeur général des communications. Des cadres supérieurs de MAINC peuvent participer à l'occasion, aux réunions du Comité et contribuer à l'étude de questions particulières.



Sommaire Financier

Au cours de l'année financière 1981 - 1982, le Ministère disposait de 6 266 années-personne et d'un budget d'environ 1,5 milliard de dollars. Tous les chiffres indiqués ci-dessous se fondent sur les budgets principal et supplémentaire du gouvernement et tiennent compte, s'il y a lieu, des contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés, au programme d'emploi des jeunes et aux rentes versées aux Indiens. Les montants donnés pour le Programme de l'administration englobent le cabinet du Ministre, le bureau du Sous-ministre, les Orientations générales, le Bureau des revendications des autochtones, le Personnel, les Finances et Services professionnels.

SOMMAIRE FINANCIER

Dépenses budgétaires et non budgétaires ainsi que les recettes pour les années financières 1980 - 1981 et 1981 - 1982 (en milliers de dollars)

DÉPENSES BUDGÉTAIRES	1980 - 1981	1981 - 1982
Dépenses de fonctionnement :	...	...
Administration	29,1	41,7
Affaires indiennes et Inuit	317,2	352,2
Affaires du Nord	206,0	61,0
Dépenses en immobilisations :	...	...
Affaires Indiennes et Inuit	33,5	35,5
Affaires du Nord	21,3	21,9
Subventions, contributions et autres paiements de transfert :	...	...
Affaires indiennes et Inuit	506,0	616,6
Affaires du Nord	299,4	357,6
Revendications	4,6	18,3
TOTAL	1,417,1	1,504,8
RECETTES	...	...
Administration	17,4	17,2
Affaires indiennes et Inuit	11,3	10,1
Affaires du Nord	31,4	39,7
TOTAL	60,1	67,0
DÉPENSES NON BUDGÉTAIRES	...	...
Prêts, investissements, avances etc. :	...	...
Affaires indiennes et Inuit	(11,9)*	5
Affaires du Nord	(117,3)*	(11,3)
Revendications des autochtones	10,5	9,6
TOTAL	118,7	+3,3

[*Rectifications reportées aux comptes de l'année précédente]

ORIENTATIONS

Objectifs

Les Indiens et les Inuit, de même que les territoires et la population au nord du 60^e sont les deux grands domaines de compétence relevant du Ministère.

Les objectifs retenus à l'égard des Indiens et des Inuit se résument ainsi :

- veiller au respect des droits des autochtones, s'acquitter des obligations envers eux et régler les griefs et les revendications;
- encourager le développement économique et la création d'emplois dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci;
- consolider le principe de l'administration des bandes dans les réserves et favoriser l'évolution sociale et culturelle des communautés indiennes;
- poursuivre la délégation aux autochtones, de certains domaines de compétence du gouvernement fédéral et ce, en vue de leur autonomie.

Quant au Nord, les objectifs choisis sont les suivants :

- défendre les intérêts des autochtones et favoriser leur autonomie;
- préparer et mettre en application un programme de mise en valeur des ressources naturelles répondant aux intérêts des habitants de cette région et à l'intérêt national, tout en cherchant à protéger l'environnement et à conserver le patrimoine culturel unique de cette région;
- encourager l'évolution politique des gouvernements territoriaux ainsi que l'instauration d'administrations locales.

Priorités

Au cours l'année financière 1981 - 1982, les principes directeurs et les activités des programmes ont gravité autour des dix priorités suivantes :

- l'élaboration d'une politique des revendications des autochtones en vue de parvenir à un règlement satisfaisant des griefs et des revendications et ce, en temps opportun;
- la définition, par le biais de consultations, des relations qui existent entre les autochtones du Canada, le gouvernement fédéral, les autorités provinciales et territoriales, en se fondant sur la délimitation et la protection des droits ancestraux et des obligations découlant des traités;
- l'acquittement des obligations légales et morales du gouvernement, relative aux besoins des Indiens et des Inuit;
- le lancement de nouveaux programmes visant l'expansion économique des autochtones afin d'encourager leur autonomie locale;
- la mise en application de nouveaux programmes de développement social qui tiennent compte des questions primordiales pour les Indiens, y compris l'accès aux services provinciaux;
- l'enrichissement des connaissances des bandes dans le domaine de la gestion afin d'assurer la prestation des programmes du Ministère au niveau local;
- la création d'une base de ressources et de structures administratives pour étayer les processus de délégation des pouvoirs, et favoriser l'évolution des bandes et des administrations locales;
- l'analyse des structures constitutionnelles actuelles en vue de préparer des plans d'ensemble et des propositions portant sur l'évolution des gouvernements du Nord;
- la protection de l'environnement, élément essentiel à l'essor économique et social de cette région.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Évolution générale

L'évolution des questions sociales, politiques et économiques ayant trait aux autochtones et au Nord du Canada depuis le début des années 70 a considérablement influé sur le cadre de travail du Ministère. Ces changements ont conduit à l'élaboration de nouvelles orientations ou à la modification de certaines autres, dans quelques domaines de compétence.

Reconnaissant cette situation chez des groupes indiens et inuit, le Ministère a révisé sa politique aux chapitres de la Constitution, des revendications des autochtones, de la Loi sur les Indiens et de l'administration des bandes.

L'ampleur du développement amorcé au nord du 60e, surtout au cours des dix dernières années, a conduit le MAINC à modifier sa philosophie générale afin de mieux répondre aux préoccupations suivantes : gestion des ressources énergétiques, planification de l'utilisation des terres, développement économique des autochtones et possibilités d'emploi.

Loi constitutionnelle de 1982

Le Ministère a participé activement à la réforme constitutionnelle dans certains secteurs clés reliés aux intérêts des autochtones. Voici le libellé des dispositions de la Loi qui traite plus particulièrement des peuples autochtones.

	Partie I - Charte canadienne des droits et libertés
25.	Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés - ancestraux, issus de traités ou autres - des peuples autochtones du Canada, notamment :
a)	aux droits ou libertés reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1763;
b)	aux droits ou libertés acquis par règlement de revendications territoriales.
...	Partie II - Droits des peuples autochtones du Canada
35.	(1) Les droits existants - ancestraux ou issus de traités -des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.
...	(2) Dans la présente loi, « Peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.
...	Partie IV - Conférence constitutionnelle
37.	(1) Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente partie, le premier ministre du Canada convoque une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même.
...	(2) Sont placées à l'ordre du jour de la conférence visée au paragraphe (1) les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination des droits de ces peuples à inscrire dans la Constitution du Canada. Le premier ministre du Canada. Le premier ministre du Canada invite leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

Afin de veiller à ce que les groupes et associations autochtones puissent maintenir un rythme normal d'activités et de recherches au cours de la réforme constitutionnelle, le cabinet avait établi un programme spécial de financement pour l'année financière 1980 - 1981. Le Secrétariat d'État et le ministère de la Justice, en collaboration avec le MAINC, ont donc alloué des fonds à ces associations. Ce programme a été prolongé pour l'exercice 1981 - 1982.

Financement des associations autochtones, lié à la réforme constitutionnelle (en milliers de dollars)

Association	Fonds alloués	...	...
...	1980 - 1981	1981 - 1982	Total
Fraternité des Indiens du Canada	400	200	600
Conseil national des autochtones du Canada	400	200	600
Comité d'étude Inuit des questions nationales	400	200	600
Association du Yukon et des T.N.-O. (membres des associations précédentes)	160	80	240
Financement total : 2,04 millions de dollars	...	...	...

Revendications des autochtones

Depuis quelques années, le gouvernement du Canada s'est engagé, par le biais de la négociation, à régler de manière complète et satisfaisante les revendications foncières des autochtones; celles-ci sont divisées en deux grandes catégories : les revendications globales et les revendications particulières.

Revendications globales

Les revendications foncières globales ont trait à l'utilisation et à l'occupation traditionnelles des terres par les autochtones. Dans cette sorte de revendication, le gouvernement étudie tous les aspects reliés aux droits ancestraux tant sur le plan local que régional. Cet examen englobe des secteurs tels que la chasse, la pêche et le piégeage, certaines formes de mise en valeur des terres, sans oublier les arts, l'artisanat, la langue et les coutumes.

Au cours de la période 1981 - 1982, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la politique relative aux revendications globales, comme en témoigne la publication d'une brochure intitulée *En toute justice - Une politique des revendications des autochtones* (décembre 1981). Ce document contient les points exposés dans l'énoncé de principes du gouvernement publié en 1973, et fait ressortir l'intention de négocier les revendications globales.

Revendications particulières

L'énoncé de principes de 1973 reconnaissait aussi les griefs légitimes des Indiens au sujet de l'administration passée de leurs terres par le gouvernement, des autres biens régis par diverses lois s'appliquant aux Indiens, et des terres de réserve. Il touchait également l'interprétation des traités et la question des obligations qui en découlent. En exprimant le désir d'étudier ces plaintes et d'y apporter des correctifs, la politique précisait de nouveau l'engagement de longue date du gouvernement de s'acquitter de toutes ses obligations légales envers les Indiens. Les revendications présentées par les Indiens et fondées sur de tels griefs sont appelées « revendications particulières ».

Au cours de l'année financière 1981 - 1982, le Ministère a défini et adapté la politique fédérale ayant trait à la négociation et au règlement des revendications particulières. Un texte a été préparé sur ce sujet; il devrait être publié au début de l'exercice 1982 - 1983.

Révision de la Loi sur les Indiens : discrimination envers les femmes indiennes

Cinq dispositions de la Loi sur les Indiens ont été jugées discriminatoires à l'égard des femmes indiennes. Il s'agit entre autres, de :

- l'octroi du statut aux non-Indiennes lorsqu'elles se marient à des Indiens; article 11, alinéa (1) f;
 - la perte de statut à l'âge de 21 ans pour les personnes dont la mère et la grand-mère paternelle n'étaient pas, à la naissance, des Indiennes inscrites; article 12, sous-alinéa (1) a) (iv);
 - la perte de statut pour les femmes indiennes lorsqu'elles épousent des non-Indiens; article 12, alinéa (1) b);
 - la perte de statut pour les femmes et les enfants mineurs lors de l'émancipation du chef de famille, si celui-ci est un Indien; article 109, alinéas (1) et (3);
 - l'exclusion de la bande pour une Indienne qui épouse un Indien ou un non-Indien n'appartenant pas à sa bande; articles 10 et 14.
- Différentes dispositions de la Loi ont été invoquées pour permettre aux bandes de faire une demande d'exemption de l'application des clauses discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Dans ce contexte, 47 bandes ont demandé à être dispensées de l'application de l'alinéa 12 (1) b), et 275, de celle du sous-alinéa 12 (1) a) (iv), à la fin de l'exercice 1981 - 1982.

Le Ministère maintient son intention de modifier les dispositions de la Loi qui établissent des distinctions selon le sexe. Il a institué un cadre de consultation pour assurer la participation des Indiens aux travaux de recherche sur cette question. Un comité parlementaire tiendra des audiences publiques à ce sujet au cours de l'été de 1982.

Administration des bandes

Au chapitre de l'administration des bandes, le Ministère continue à élaborer une politique qui permettra de renforcer ce concept. Grâce à celle-ci, les décisions essentielles relatives à l'évolution sociale, économique, politique et culturelle des Indiens vivant dans les réserves, seront prises par les Indiens eux-mêmes. L'une des options étudiées attentivement est celle qui touche à la conception d'une législation qui accorderait aux bandes un statut légal bien défini et qui leur conférerait des pouvoirs supérieurs à ceux qu'elles détiennent actuellement en vertu de la Loi sur les Indiens. Cette proposition a été examinée en gardant à l'esprit les principes suivants :

- la nouvelle loi ne devrait pas porter atteinte aux droits ancestraux ou issus des traités;
- l'application de la loi par les bandes serait facultative;
- les administrations indiennes devraient être de ressort fédéral et s'inscrire dans la structure actuelle du gouvernement canadien;
- les administrations indiennes devraient être comptables à leurs membres et disposer de pouvoirs permettant de remplir certaines fonctions particulières;
- l'administration des bandes devrait être suffisamment souple afin de donner aux bandes le droit de préparer leur propre constitution;
- l'adoption de dispositions afin de garantir un financement adéquat ainsi que la notion de responsabilité des bandes.

Dans cette perspective, le Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien a reçu le mandat de revoir l'ensemble et de faire des recommandations sur les différentes options visant à renforcer cette proposition. Cette analyse englobe des dispositions éventuelles relatives à une nouvelle législation ou à de nouvelles méthodes administratives. Elle devra tenir compte des vues exprimées par les bandes sur ce changement de structures, de même que des différentes situations sociales, économiques, administratives, politiques et démographiques des bandes elles-mêmes.

Éxpansion économique et création d'emplois chez les autochtones

En 1981 - 1982, le Ministère a participé à une analyse détaillée des possibilités économiques dans les réserves indiennes. Des exposés de principes ont été rédigés à ce sujet et des recommandations, formulées sur l'utilisation des ressources des réserves, et ce, dans le contexte d'une approche socio-économique globale convenant au

développement économique des Indiens. Ces études ont révélé qu'il faudrait peut-être investir 1,5 milliard de dollars sur une période de dix ans afin d'augmenter les débouchés proposés aux Indiens et de favoriser des initiatives économiques rentables dans toutes les réserves. Le Ministère a élargi la portée de son analyse afin d'y englober des questions plus générales comme les perspectives offertes aux autochtones à l'extérieur des réserves.

Gestion des ressources énergétiques du Nord

En réponse aux questions sur le prix de l'énergie et sur les réserves disponibles dans le Nord, le MAINC a élaboré une politique énergétique globale pour cette région du Canada. En Janvier 1981, un groupe d'étude a été créé pour examiner ce dossier. Au cours de l'année financière 1981 - 1982, des consultations et des discussions ont été amorcées touchant les différentes composantes d'une politique énergétique. Les thèmes retenus portaient entre autres, sur le rôle de la Commission d'énergie du Nord canadien quant à la production et à la distribution de l'électricité, à l'utilisation d'autres formes d'énergie, aux mesures d'économie, et à l'établissement des prix du pétrole brut et du gaz naturel.

Planification de l'utilisation des terres du Nord

Dans ce secteur, mentionnons les progrès réalisés dans la préparation d'une politique d'ensemble de planification de l'utilisation des terres du Nord. Cette proposition pourrait conduire à l'établissement d'un cadre officiel de planification tenant compte de toute la variété des ressources naturelles du Nord ainsi que de considérations sociales et économiques. Elle ferait ressortir l'importance de la participation du public à cette formule intégrée de planification; elle devrait également permettre aux ministères ainsi qu'aux organismes fédéraux et territoriaux d'apporter leur contribution.

Approuvée par le cabinet en juillet 1981, cette politique a fait l'objet de discussions avec les gouvernements territoriaux, les associations autochtones, d'autres ministères, le secteur privé et les groupes d'intérêt du Nord. Cet exercice avait pour but de veiller à ce que les questions pertinentes soient prises en considération au cours de la définition des facteurs reliés à l'organisation et à la mise en application de cette méthode de planification. Les régions pilotes délimitées dans ce contexte comprennent entre autres : le Passage du Nord-Ouest, la région de la mer de Beaufort, la vallée et le delta du Mackenzie, la région des passes MacMillan-Howard et du bassin de la Nahanni.

Politique de l'exploitation minière

En 1981 - 1982, on a également étudié l'ébauche d'une politique de l'exploitation minière dans le Nord afin de proposer des lignes directrices précises relatives aux activités minières prévues au cours des dix prochaines années. Des consultations intensives ont été menées avec les gouvernements territoriaux, l'industrie et d'autres groupes pour vérifier si la politique répond aux préoccupations du secteur minier. De nombreux travaux, notamment une analyse des régimes de redevances applicables aux activités minières dans les territoires, seront terminés en 1982. De plus, des relations étroites ont été entretenues avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, afin de coordonner la préparation et la mise en application de cette politique, et de la replacer dans le cadre national.

SPHÈRES D'ACTIVITÉS

Sphères d'activités

L'année 1981 - 1982 a été très fertile en événements. Grâce à un processus intensif de planification et de consultation, de nombreux progrès ont été accomplis dans les domaines de l'évolution sociale et politique, de la négociation et du règlement des revendications, de la mise en valeur des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la recherche.

Évolution sociale et politique

Programme de lutte contre l'alcoolisme et les stupéfiants

Au cours de 1981 - 1982, le Ministère a joué un rôle de conseiller auprès du ministère de la Santé nationale et Bien-être social, pour l'élaboration et la mise en application du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones. Celui-ci remplace un projet pilote antérieur portant sur la lutte contre l'alcoolisme chez les autochtones.

Le nouveau programme n'est pas orienté sur les questions médicales mais plutôt sur le traitement, la prévention, la formation et la recherche. Il sera organisé et dispensé par les communautés autochtones; il propose, entre autres :

- un financement permanent;
- une gamme élargie de services;
- une extension des services à un plus grand nombre de collectivités;
- une augmentation des centres de traitement;
- un accroissement du nombre de lits dans les centres de traitement;
- des débouchés pour les autochtones travaillant dans le domaine de l'hygiène publique.

Grâce à ce programme, le gouvernement espère remédier à l'un des sujets majeurs de préoccupation chez les autochtones et améliorer leur accessibilité aux services de santé. Le programme devrait être annoncé au début de la nouvelle année financière.

Entente sur la protection de l'enfance

Cette entente sur la protection de l'enfance, signée le 22 février 1982, est le fruit de cinq années de négociations tripartites entre les gouvernements fédéral et provincial et la Confédération des Quatre Nations (Manitoba). Elle pose un jalon dans le domaine des services à l'enfance et à la famille, et propose une participation accrue des Indiens à la conception et à la prestation de ces services.

En plus de considérer la prestation des services aux communautés indiennes du Manitoba qui en sont signataires, l'entente prévoit le transfert de compétence aux autorités indiennes et ce, en vertu des pouvoirs délégués par le gouvernement provincial. Dans ce contexte, on insistera sur le cadre général et la prévention, en particulier : l'orientation familiale, les programmes d'éducation communautaire, l'hygiène et les techniques de survie, la notion de participation et de la responsabilité des collectivités indiennes. L'entente vise également à encourager le rôle des Indiens grâce à la création de comités de protection de l'enfance, à l'emploi et à la formation de travailleurs sociaux indiens dans ce domaine.

Accord avec la bande Whitedog

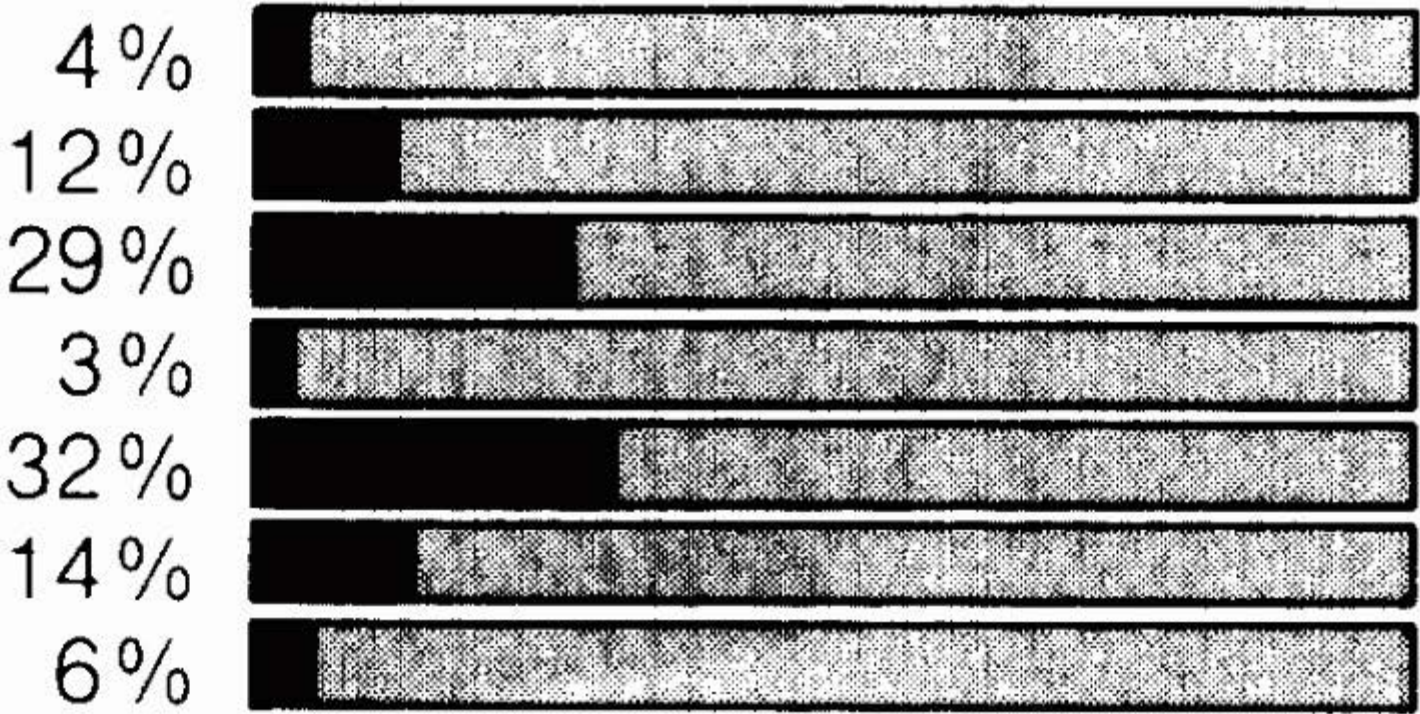
Après trois années de négociations avec les gouvernements fédéral et provincial, le chef de la bande Whitedog (nord-ouest de l'Ontario) et le Ministre ont signé en mars 1982 un accord de compensation. Cette décision résulte d'une initiative du Ministère afin de relancer les activités économiques de cette communauté qui a connu de graves difficultés en raison de la pollution par le mercure, du bassin de la rivière English-Wabigoon.

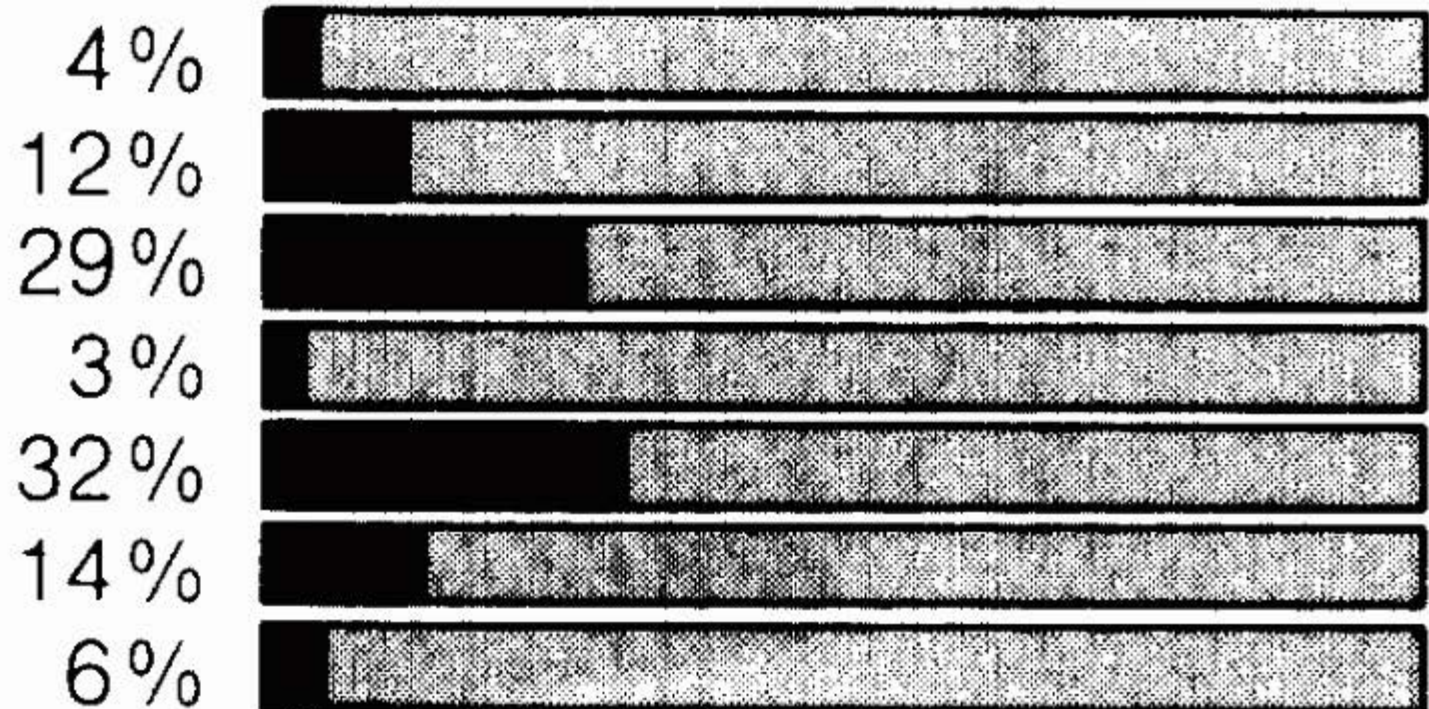
Une fois l'entente ratifiée, une somme de 1,5 million de dollars sera remise à la bande constituée en société enregistrée. Les revenus tirés des investissements seront utilisés pour des projets de mise en valeur. L'entente prévoit à ce chapitre la construction d'une école secondaire dans la réserve, la création d'un programme d'artisanat pour les femmes, un programme spécial d'emploi de travaux d'hiver, un restaurant, un foyer d'enfants dans la réserve administré par la bande.

Enfin, mentionnons des clauses visant un meilleur contrôle de la pollution par le mercure ainsi que des analyses d'échantillons de sang, de cheveux et de poissons.

Ententes entre le Canada et Terre-Neuve

Le 4 juillet 1981, le Ministre signait deux ententes de cinq ans avec les représentants du gouvernement de Terre-Neuve. Celles-ci remplaçaient une série d'accords antérieurs remontant à 1954, aux termes





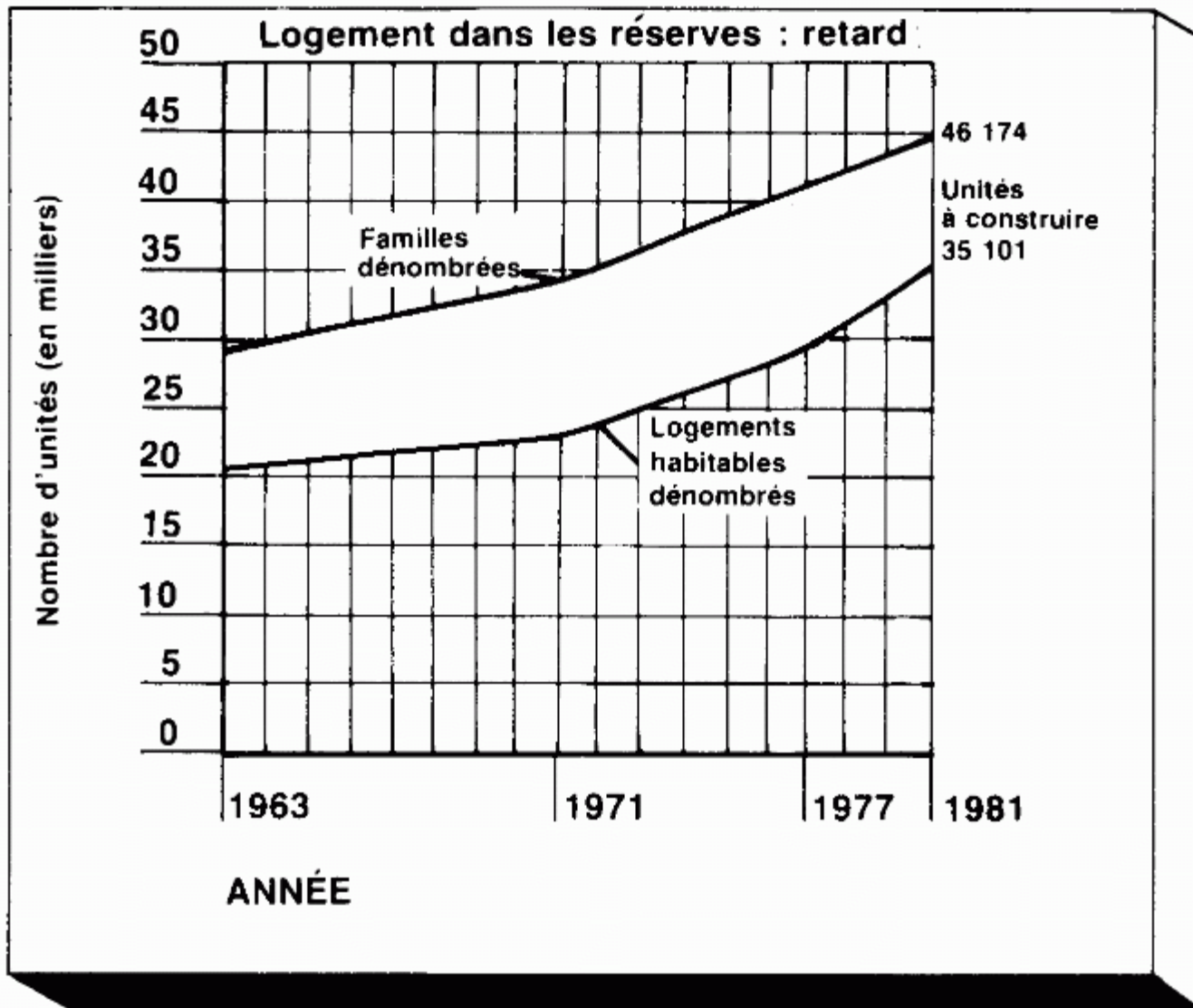
desquels les services offerts aux autochtones étaient financés par les deux gouvernements; la prestation en étant assurée par un comité tripartite se composant de représentants officiels et d'autochtones. Les contributions fédérales dans le cadre de ces nouvelles ententes, s'élèvent à 33 millions de dollars répartis sur une période de cinq ans; elles visent à aider huit collectivités types choisies pour atteindre plus facilement certains objectifs sur le plan social, culturel et économique. Il s'agit de communautés autochtones du nord du Labrador et de la collectivité indienne de Conne River.

Logement dans les réserves

En avril et en juillet 1981, le cabinet approuvait les modifications relatives au fonctionnement et à l'administration du Programme de logement des réserves mis en oeuvre par le Ministère. Ces propositions comprenaient une affectation supplémentaire de 25,2 millions de dollars de même que l'approbation de deux subventions l'une, principale, de l'ordre de 18 000\$ à 22 000\$ par unité d'habitation dans les réserves, et l'autre, destinée au transport et pouvant aller jusqu'à 7 000\$ par unité, pour les bandes vivant dans les régions isolées.

Depuis 1977 - 1978, le rythme de la construction est demeuré constant, c'est-à-dire 2 400 habitations par année; par ailleurs le nombre des rénovations s'élève à 3 000 unités par an. Cependant, il reste encore un grand retard à rattraper : 11 000 logements neufs dans les réserves et 11 000 autres à rénover.

Un document de travail sur cette question a été préparé avec la collaboration des représentants indiens et des différents gouvernements; il a été soumis à l'étude du cabinet en mars 1982.



Inuit Broadcasting Corporation

Le Ministère encourage depuis longtemps le principe de télécommunications inuit. Le 6 juillet 1981, le MAINC annonçait une subvention de 3,9 millions de dollars répartie sur une période de deux ans maximum. Ce financement permettra aux Inuit de poursuivre leur projet de télédiffusion entrepris par l'Inuit Tapirisat du Canada dans l'Arctique de l'Est et par la Taqramiut Nipingat Inc., au Nouveau-Québec.

L'Inuit Broadcasting Corporation (I.B.C.) a été constituée en société au cours de l'été 1981. Toutes les semaines, la société diffuse par satellite jusqu'à six heures d'émissions en inuktitut pour les collectivités des Territoires du Nord-Ouest et du Nouveau-Québec.

Éducation des Indiens et des Inuit

Au cours de l'année, des progrès notables ont été accomplis dans le secteur du contrôle de l'enseignement par les Indiens; ainsi, un cours de formation des autochtones a été mis au point pour les comités chargés de l'éducation. Il existe actuellement trois conseils scolaires indiens et inuit au niveau provincial; rappelons que deux ont été créés dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. A ceci s'ajoute, 58 centres culturels et éducatifs dirigés par des Indiens et des Inuit, répartis dans toutes les régions du Canada. A la fin de l'exercice, les communautés indiennes administraient 185 écoles où étaient inscrits 10 029 étudiants. D'après les prévisions, le nombre d'étudiants devrait atteindre 20 000 d'ici à 1986.

Une évaluation interne des programmes scolaires indiens a été commencée en 1981 - 1982. Elle vise à établir les fondements de consultations bilatérales entre le gouvernement fédéral et les Indiens, consultations ayant pour objet de lever certaines difficultés reliées au Programme d'enseignement du Ministère. Ce document sera terminé au cours du prochain exercice.

Participation des Indiens au système scolaire : 1981 - 1982

Système scolaire	Nombre d'écoles	Total des inscriptions	Dépenses (en milliers de dollars)		
...	Ministère	Bande	Total		
Fédéral	207	22 639	43,1	10,1	53,2
Provincial	1 409	41 798	87,3	42,4	129,7
Bande	185	10 029	...	41,7	41,7
Postscolaire	...	6 761	7,0	13,2	20,2

Source : Direction du développement économique et social, Programme des affaires indiennes et Inuit (Ces chiffres sont approximatifs.)

Négociation et règlement des revendications des autochtones

Revendications globales

Plusieurs groupes autochtones sont entrés en négociation avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Deux règlements définitifs s'inscrivant dans la ligne de la politique de 1973, ont été signés en accord avec le Québec l'un, avec les Cris et les Inuit de la baie James en 1975; l'autre, avec les Naskapis de Schefferville en 1978. Dans la région de l'Arctique de l'Ouest (Territoires du Nord-Ouest), une entente de principe a été négociée et signée en octobre 1978 avec le Comité d'étude des droits des autochtones, représentant les Inuvialuit de la région. Actuellement, le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement fédéral, avec la pleine participation de celui du Yukon, préparent une entente de principe qui aboutira à un règlement négocié. L'Inuit Tapirisat du Canada qui représente les Inuit de l'Arctique du Centre et de l'Est, est en cours de négociations avec les gouvernements fédéral et territorial. En outre, des négociations ont récemment commencé avec les représentants des Dénés et des Métis de la vallée du Mackenzie et du Conseil tribal nishga de la Colombie-Britannique. D'autres sont prévues prochainement avec le Conseil attikamek-montagnais de la rive nord du Saint-Laurent.

Au cours de 1981 - 1982, quatre négociateurs fédéraux en chef (choisis à l'extérieur de la fonction publique) ont été nommés pour diriger les équipes fédérales de négociations relevant du Bureau des revendications des autochtones, Ces nominations ont contribué à accélérer les négociations avec les groupes concernés.

Revendication	Revendicateur	Négociateur	Date de la nomination
Vallée du Mackenzie Territoires du Nord-Ouest	Nation Denée et Association des Métis des T.N.-O.	David E. Osborn	Avril 1981
Vallée de la rivière Nass Colombie-Britannique	Conseil tribal nishga	John G. Bene	Juin 1981
Rive nord du Saint-Laurent Québec	Conseil attikamek-montagnais	Anthony Price	Mars 1982
Arctique du Centre et de l'Est Territoires du Nord-Ouest	Inuit Tapirisat du Canada	William T. Molloy	Mars 1982

REVENDEICATIONS GLOBALES DES AUTOCHTONES



LÉGENDE

A l'exception du « Territoire » de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les zones indiquées sur cette carte ne représentent que les limites approximatives dans lesquelles les diverses associations autochtones ont revendiqué un intérêt. La délimitation exacte de ces zones pour chaque groupe revendicateur sera déterminée au cours des négociations sur les règlements particuliers.

(1)	Le Conseil des Indiens du Yukon (C.I.Y)
(2a)	Comité d'étude des droits des Autochtones (CÉDA)
(2b)	Terres choisies par le CÉDA en conformité avec l'Entente de principe
(3)	La Nation Dénée
(4)	L'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest (A.M.T.N.O.)
(5)	L'Inuit Tapirisat du Canada (I.T.C.)
(6)	L'Association des Inuit du Labrador (A.I.L)
(7)	L'Association Naskapi-Montagnais Innu (A.N.M.I)

(8a)	Le « Territoire » de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (le Grand Conseil des Cris du Québec & l'Association des Inuit du Nouveau-Québec, les Naskapis de Schefferville)
(8b)	Terres choisies par les Cris et les Inuit du Québec en conformité avec la Convention de la Baie James et du Nord québécois
(9)	Le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM)
(10)	Le Conseil tribal Nishga
(11)	La bande Kitwancool
(12)	L'Association des Tahltans unis
(13)	Le Conseil tribal Gitksan-Carrier
(14)	Le Conseil du village Kitamaat (la Nation Haisla)

[*Parc naturel national envisagé dans le Nord du Yukon]

Cette période a été caractérisée par de nombreux succès en ce domaine et marquée par les événements suivants :

- En Colombie-Britannique, les négociations portant sur les revendications globales des Nishga ont repris après une interruption de deux ans.
- Un examen détaillé de l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois a été entrepris. En août et en décembre 1981, une ébauche des conclusions de cette étude a été distribuée aux Cris et aux Inuit pour qu'ils puissent exprimer leurs observations. Des réunions ont eu lieu afin d'examiner les différents points de vue sur les grandes lignes du projet et de susciter les discussions sur les propositions à inclure dans le rapport définitif.
- Les négociations se poursuivent avec l'Inuit Tapirisat du Canada. Une étude sur la chasse dans la région de Keewatin a été amorcée en collaboration avec les Inuit, les gouvernements fédéral et territorial.
- Un accord sur les modalités de la négociation avec les Dénés et les Métis de la vallée du Mackenzie n'était pas loin de sa conclusion à la fin de l'année financière.
- Des ententes de principes ont été signées avec le Conseil des Indiens du Yukon sur l'admissibilité et l'inscription, la chasse, la planification de l'utilisation des terres, l'évaluation de l'environnement, le logement, les installations et les services municipaux, l'enseignement, les services sociaux et de santé ainsi que le choix des terres. Le Programme des Anciens du Yukon a été créé; dans ce contexte, des prêts sans intérêt et remboursables au moment du règlement de la revendication, sont consentis aux Indiens du Yukon âgés de plus de 60 ans. Ce programme est rétroactif au 1er juillet 1980.
- Le gouvernement fédéral a donné une première réponse aux 11 principes fondamentaux qui sous-tendent la revendication du Conseil attikamek-montagnais, présentée en 1979. Il a indiqué qu'il était prêt à entamer des négociations tripartites auxquelles prendront part le gouvernement fédéral, celui du Québec et les 12 bandes revendicatrices.
- Pour la revendication de la vallée du Mackenzie, un moratoire de deux ans relié à l'exploitation du champ pétrolier de Norman Wells a été accepté, ce qui laissera le temps aux négociations de progresser.

Revendications particulières

D'importants progrès ont été également accomplis à ce chapitre. A la fin de décembre 1981 :

- 250 revendications particulières avaient été présentées au Ministère;
- 12 d'entre elles avaient été réglées au moyen de versements en espèces d'une valeur d'environ 2,3 millions de dollars;
- 17 dossiers avaient été rejetés et 5, retirés par les revendicateurs;
- les négociations se poursuivaient pour 73 griefs et 80 autres étaient à l'étude;
- 12 revendications ont fait l'objet de poursuites judiciaires et 55 seront réglées par le biais de mesures administratives. Entre 1970 et la fin de cet exercice, 16,7 millions de dollars ont été versés par le gouvernement au titre de la recherche et de la préparation des revendications particulières. La majeure partie de ces fonds avait été utilisée par les associations provinciales indiennes au nom des bandes.

Le gouvernement fédéral a aussi alloué des crédits aux bandes de la Saskatchewan pour mener des études de faisabilité sur le choix des terres et ce, dans le cadre de revendications se fondant sur les droits fonciers. En décembre 1981, 21 des 34 revendications de cette sorte avaient été validées par le gouvernement fédéral. Les 21 bandes visées ont droit à 432 850 hectares de terres, en vertu de la formule adoptée en Saskatchewan. A la fin de l'année financière, 76 p. 100 des terres avaient été choisis. En janvier 1981, une entente avait été signée entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan, en vertu de laquelle des terres étaient accordées à la bande Stony Rapids.

Deux revendications particulières importantes ont été réglées au cours de 1981 - 1982 : celle de la bande Wagmatcook (Nouvelle-Écosse) et celle de la bande Penticton (Colombie-Britannique).

Règlement de Wagmatcook : se fondant sur des preuves historiques, le gouvernement fédéral, conformément à sa politique des revendications particulières, a convenu que 700 hectares de terres, réclamés par la bande Wagmatcook installée en Nouvelle-Écosse, avaient été aliénés à la fin du

siècle dernier sans avoir été légalement cédés. Aux termes du règlement, le premier du genre à être conclu dans les Maritimes, la bande a reçu 1,19 million de dollars en règlement intégral et définitif de la demande présentée. La bande a accepté de mettre fin aux poursuites judiciaires intentées contre le gouvernement; elle a de plus remboursé 230 000\$ empruntés auprès du gouvernement, pour mener à bien ses négociations.

Règlement de Penticton : d'après l'enquête de la Commission McKenna-McBride en 1916, quelque 13 400 hectares de terres appartenant à 22 bandes de la Colombie-Britannique avaient été retranchés des réserves sans le consentement des bandes. L'entente de Penticton, ratifiée le 12 février 1982 par les représentants du gouvernement fédéral, des autorités provinciales et des bandes, est la première du genre à être conclue. En plus des 4 855,2 hectares de terres qui lui ont été rendus par le gouvernement provincial, la bande a reçu 13,2 millions de dollars du gouvernement fédéral en compensation des terres qui avaient été aliénées à d'autres fins; la bande recevra également 1 million de dollars du gouvernement provincial pour les terres qu'il a conservées à des fins d'utilité publique.

Exploitation des ressources

Participation des autochtones à l'exploitation des ressources

En 1980 - 1981, le Ministère a créé la Direction de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources pour s'occuper de fournir aux collectivités indiennes et inuit le financement nécessaire à la réalisation d'importants projets de mise en valeur des ressources. Ces fonds ont donné aux localités, les moyens de tirer parti des retombées socio-économiques de cette expansion tout en limitant les répercussions négatives sur la population et le milieu.

En 1981 - 1982, une somme spéciale de 2 millions de dollars, provenant du département d'État au Développement économique a été ajoutée au montant habituel affecté au Ministère, ce qui a permis de financer 51 projets au cours de cette période.

Les résultats des projets ont indiqué jusqu'ici que les autochtones obtenaient d'importants avantages de cette forme de financement. Ces initiatives permettent aux bandes de cerner dès le début les répercussions éventuelles, de prévoir et d'organiser les activités dans les secteurs où des possibilités d'emploi pourraient être offertes, où des besoins en matière de formation se font sentir, où des entreprises pourraient être créées, et où des marchés pourraient être passés avec les entrepreneurs au cours de la construction ou de la phase d'exploitation des ressources.

Financement des projets spéciaux

Au cours de l'été 1981, le cabinet a approuvé une proposition du Ministère relative à un programme spécial de financement axé sur les initiatives économiques des Indiens. En septembre 1981, environ 8 millions de dollars avaient été alloués dans ce contexte. A la fin de l'exercice, 184 projets avaient été approuvés.

Financement des projets spéciaux

Région	Budget	Nombre de projets
Colombie-Britannique	1 180 700\$	78
Alberta	3 400 500	22
Saskatchewan	717 700	18
Manitoba	730 000	26
Yukon	80 000	1
T.N.-O.	100 000	2
Québec	969 400	18
Ontario	653 300	15
Maritimes	168 020	4
...	7 999 620\$	184



Norman Wells

En juillet 1981, le gouvernement approuvait l'expansion du champ pétrolier de Norman Wells de même que la construction d'un pipeline allant de Norman Wells (T.N.-O.), à Zama (Alberta). Aux termes de l'entente, un délai de deux ans est prévu pour donner aux autochtones de la vallée du Mackenzie et au gouvernement territorial le temps de prendre certaines dispositions. Il s'agit entre autres, de prévoir les avantages ainsi que les mesures spéciales à appliquer au cours de la construction, et de permettre aux négociations de l'association des Dénés et des Métis d'évoluer normalement.

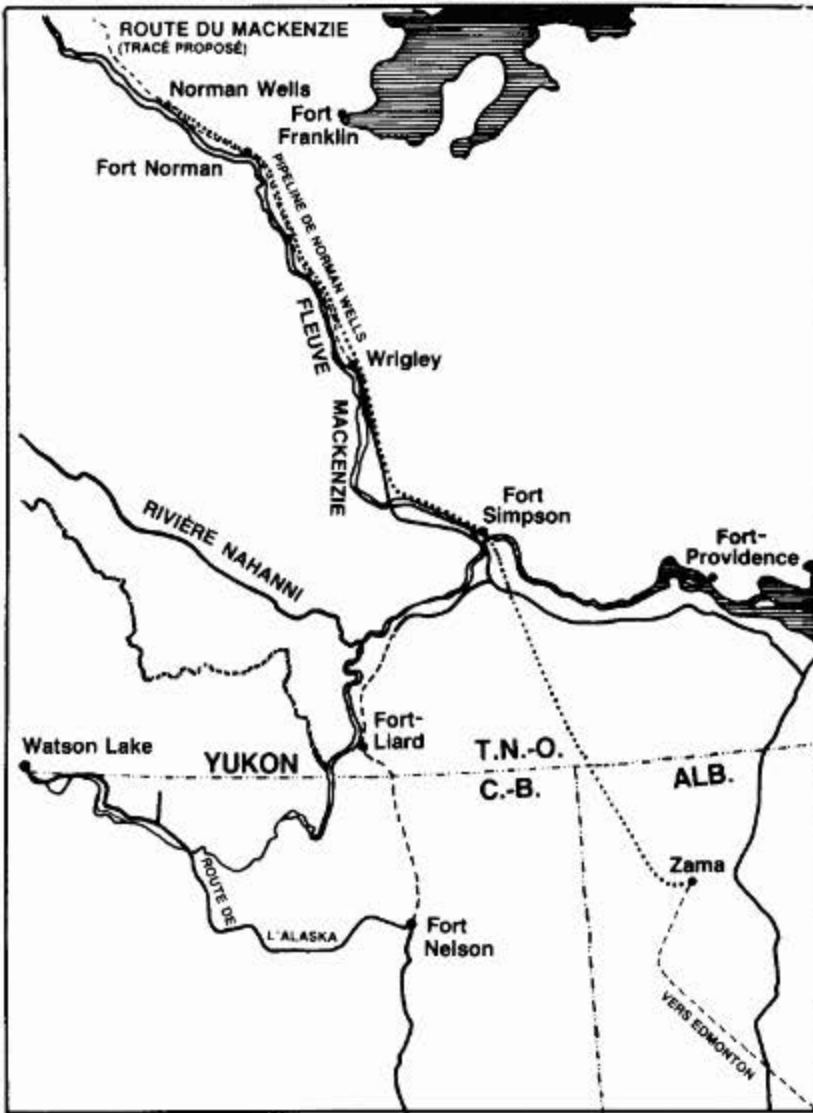
Norman Wells devrait servir de modèle à la gestion future de projets de grande envergure au nord du 60e. En effet, cette initiative offrira dans les domaines de l'essor économique et de la création d'emplois, d'importantes possibilités aux habitants et aux autochtones de cette région. Dans cette perspective, on espère :

- la création de 240 emplois dans le secteur de la construction;
- un apport de 100 millions de dollars au titre des possibilités commerciales, au cours de la construction, provenant de l'Esso Resources Canada Limited et de l'Interprovincial Pipeline;
- un montant de 8 millions de dollars par année au titre des possibilités commerciales dans le Nord, et la création de 200 emplois découlant des activités permanentes d'exploitation et d'entretien;
- le lancement de différents programmes au coût de 20 millions de dollars et ce, tout au cours des phases de planification et de construction. Ceux-ci proposeraient des plans de formation, des emplois et des possibilités commerciales, de même que le financement d'autres services publics dispensés par le gouvernement des T.N.-O., et le versement de subventions aux Dénés et aux Métis pour qu'ils participent à la planification et à la réalisation de l'ensemble.

Le gouvernement se chargera de plus des frais de démarrage afin de permettre aux autochtones de créer une entreprise en coparticipation avec l'Esso Resources. Cette société serait propriétaire d'une tour de forage, d'une plate-forme de service ainsi que des installations complémentaires; elle jouerait un rôle actif dans la mise en valeur et l'exploitation du champ pétrolier de Norman Wells.

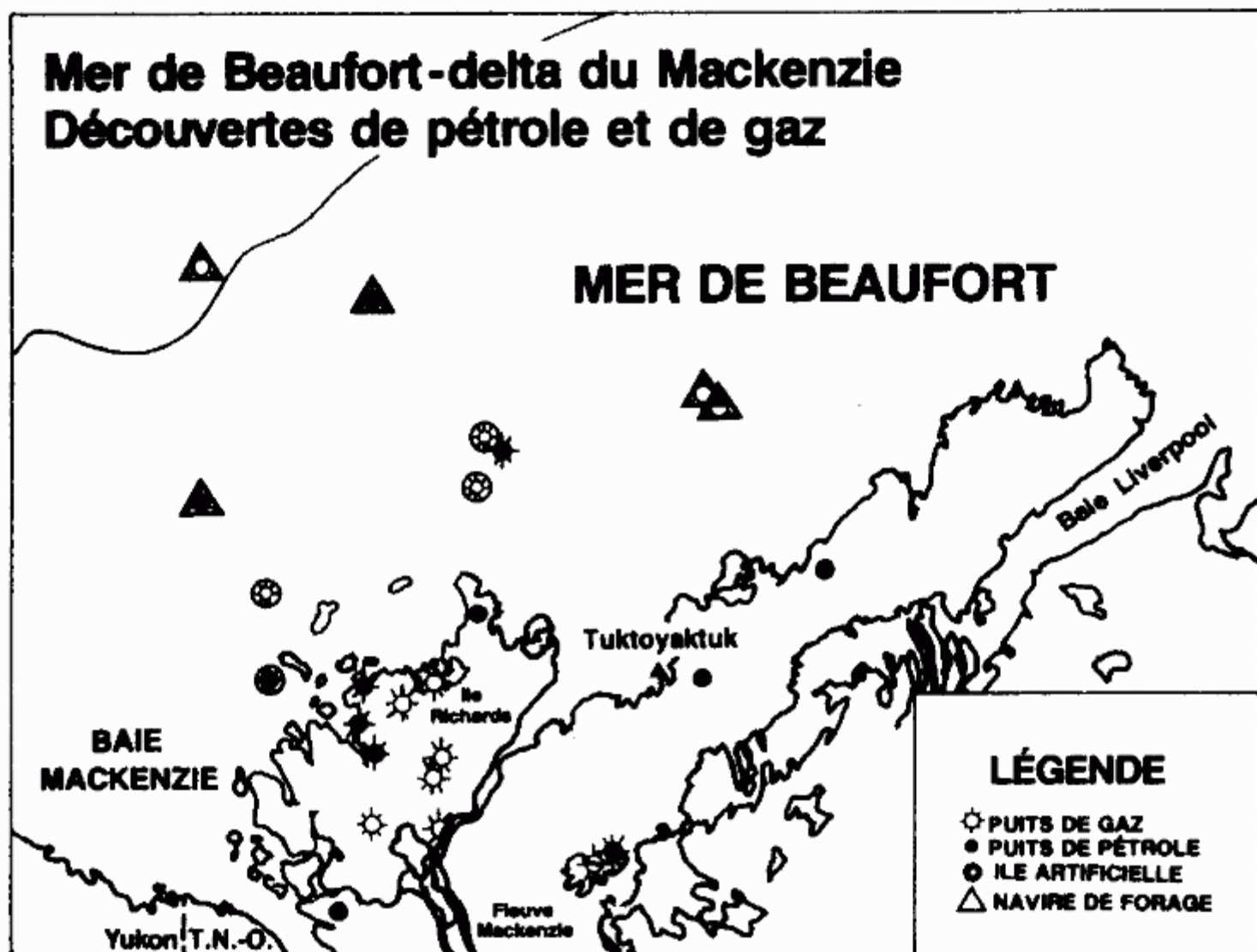
PIPELINE DE NORMAN WELLS

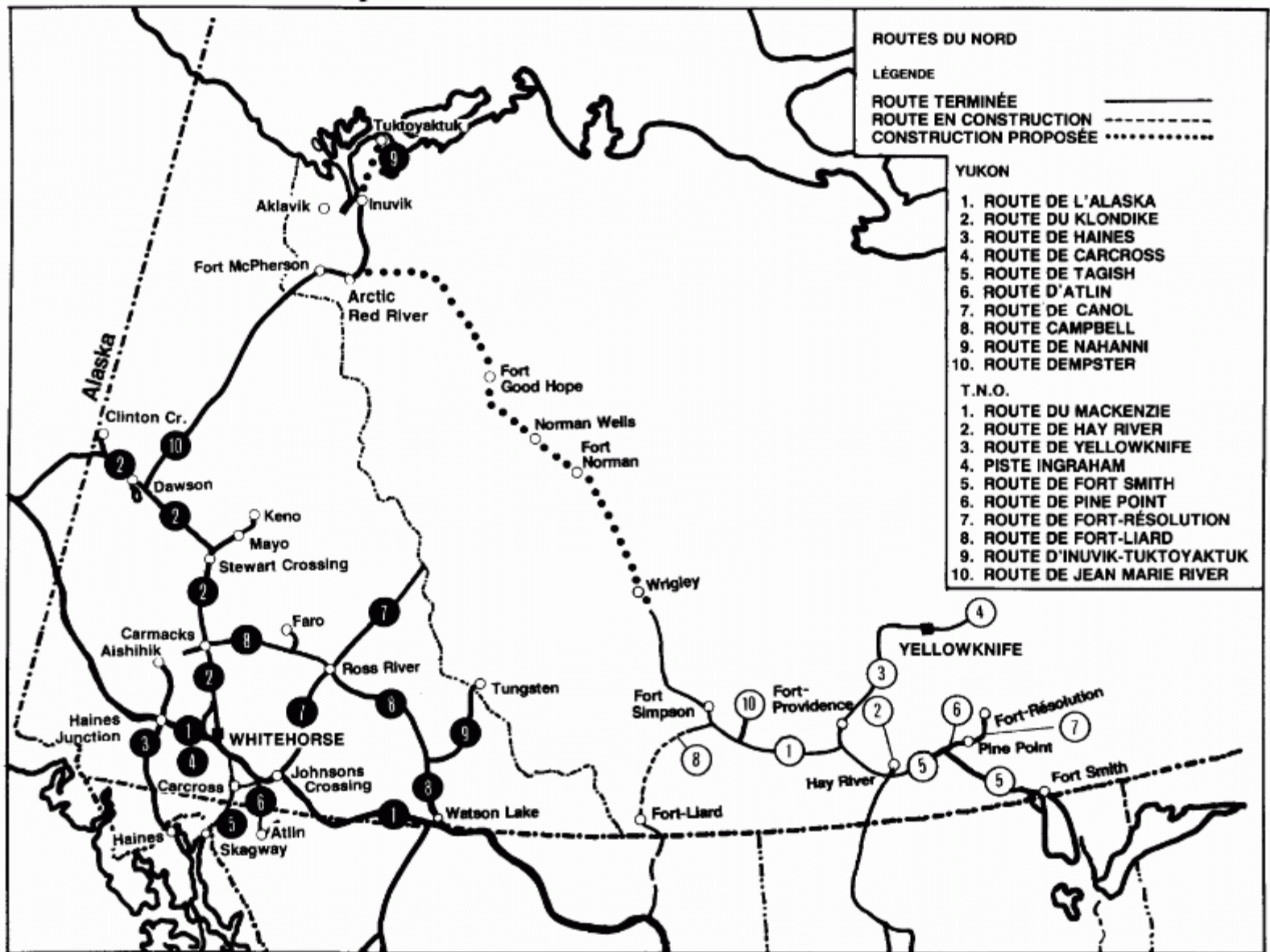
PIPELINE DE NORMAN WELLS



Région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort

A la fin de l'année financière, six accords d'exploration avaient été définis avec l'Esso Resources Canada Limited; ils régissent les plans de la société pour un programme d'exploration d'une valeur de 600 millions de dollars dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort. L'Esso devra s'assurer que les Canadiens, en particulier les autochtones et les habitants de cette région, auront l'occasion de proposer les biens et les services reliés à ces travaux. Elle veillera également à ce que d'intéressantes possibilités d'emploi soient offertes aux autochtones. La société a convenu de transmettre les renseignements voulus aux habitants du Nord qui s'intéressent à ses activités dans la mer de Beaufort, de les consulter et de tenir compte de leurs commentaires et de leurs préoccupations tout au long du projet. Dans ce contexte, l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (A.P.G.T.C.) doit encore accorder des autorisations précises de forage pour chaque puits. Il reste également à étudier le dossier à la lumière des règlements touchant l'environnement établis par le Ministère et ce, en accord avec l'A.P.G.T.C.





L'expansion du réseau routier de la région du Nord se poursuit. La route qui va de Carcross (Yukon) à Skagway (Alaska), a été officiellement ouverte au printemps de 1981. Avec l'achèvement de ce tronçon de la route du Klondike, le delta du Mackenzie est maintenant relié au Pacifique, par voie de terre en passant par la route Dempster.

Pendant ce temps, la construction de la route de Liard continue. Cette dernière serait ouverte à la circulation en 1982 - 1983. Il s'agira de la première liaison directe par voie de terre entre les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, soit une autre étape dans la mise en place du réseau routier des Territoires.

Des travaux de planification sont à l'étude pour la réfection de la route de Canol Nord, reliant Ross River à la passe MacMillan, située à la limite du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Des recherches et des sondages ont été faits en 1981 en vue d'évaluer la nécessité de ces travaux.

relatives à l'exploitation et à l'utilisation future du détroit de Lancaster. Le rapport, intitulé Population, ressources et environnement, a été rédigé par le professeur Peter Jacobs; il résume les conclusions des ateliers tenus, le printemps dernier, à Resolute (T.N.-O.) et à Ottawa.

En 1981, l'étude portant sur les ressources hydrauliques et autres du **bassin du Mackenzie** a été terminée; elle mettait l'accent sur les répercussions de l'utilisation des ressources hydrauliques. Les recommandations proposées sont actuellement analysées par les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

La première phase de l'étude portant sur le **bassin du Yukon** a été mise en application en 1981 - 1982. Des études socio-économiques et d'autres portant sur la faune ont été amorcées; elles seront intégrées à un cadre plus général en vue de prendre des décisions relatives à la gestion de ces ressources.

Le groupe de travail sur l'exploitation des minéraux dans la région de la **passé MacMillan**, composé de représentants du secteur privé, du gouvernement et du Ministère, a financé deux projets de recherche dans la région des passes MacMillan-Howard au cours de 1981 - 1982, soit un inventaire de la faune et une étude de faisabilité sur les emplacements urbains.

En 1981 - 1982, des comités **régionaux d'examen** en matière d'environnement ont été créés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils sont chargés d'examiner différentes initiatives dont les projets d'exploitation minière, les routes d'accès, ou encore la construction à petite échelle de pipelines, et ce, afin de veiller à ce que les questions environnementales soient prises en considération au cours de la planification, ainsi que l'exige le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le Programme de déversements d'hydrocarbures à l'île Baffin (1980 - 1983), mené en accord avec le gouvernement et l'industrie, est dirigé par un comité international se composant de représentants de la Norvège, de la Grande-Bretagne, des États-unis et du Canada. Il a pour objectif de déterminer le meilleur moyen de nettoyer le littoral à la suite d'un déversement d'hydrocarbures, ainsi que les méthodes qui auront le moins de répercussions sur le milieu. L'étude met l'accent sur les eaux arctiques environnantes, la sédimentation, la flore, la faune et le littoral. Le MAINC est l'organisme chargé du financement; il est représenté au comité de gestion aussi bien qu'au comité des techniques biologiques. Il offre également des services de consultation scientifique, une certaine partie du matériel et des services de relations publiques.

Au cours des mois de juillet et d'août 1981, on a organisé dans la région un déversement de 200 barils de pétrole. Les travaux de nettoyage faits ultérieurement, avaient pour objet de comparer les effets du pétrole exempt d'eau, du pétrole mêlé à des produits chimiques et du pétrole de concentration variée. L'équipe du Ministère qui se trouvait sur place a abondamment filmé et photographié cette expérience afin de préparer un documentaire. Des rapports provisoires ont été publiés pour étayer les premières conclusions tirées de cette expérience.

En 1980 - 1981, le Ministère avait annoncé une nouvelle **politique de gestion de la sécurité-incendie (forêts)** pour le Nord. Celle-ci vise à améliorer les méthodes de lutte contre les incendies et à encourager l'intervention des collectivités à la prévention des incendies de forêt. En 1981 - 1982, les fonds affectés à ce chapitre ont été augmentés de 0,86 million de dollars au Yukon et de 4,2 millions dans les T.N.-O. Ce montant sera réservé à la modernisation des installations de détection et de lutte ainsi qu'à, l'entraînement de nouvelles équipes de lutte contre les incendies. Dans les T.N.-O. pour assurer la participation des localités, un comité du programme de gestion de la sécurité-incendie a été créé; il peut compter sur le concours de la Nation Dénée et de l'Association des Métis. Ce comité jouera un rôle dans l'élaboration de plans d'ensemble reliés au programme de gestion de la sécurité-incendie et dans l'évaluation de leur efficacité.

Budget de la lutte contre les incendies

...	1980 - 1981	1981 - 1982
Territoires du Nord-Ouest	4 332 529\$	8 600 002\$

Yukon	2 969 822\$	3 838 364\$
...	7 302 351\$	12 438 366\$

Le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement a été créé en vertu de l'article 49 de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada,

promulguée le 5 mars 1982. Les fonds sont administrés respectivement par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et celui de l'énergie, des Mines et des Ressources. Ils sont destinés à financer des études sociales et environnementales afin de prendre, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, des décisions judicieuses touchant la délivrance des droits pétroliers et gaziers, les autorisations de prospection, l'exploitation et la production. Ces sommes seront utilisées pour mener des études à l'échelle nationale et régionale, ainsi que pour faire des travaux de recherche sur les techniques. Au début de 1982, les structures administratives avaient été mises en place pour assurer une bonne gestion de ces fonds.

Le 10 mars 1982, les membres intérimaires du Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Kaminuriak ont accepté en principe un accord prévoyant la création d'un tel conseil. Cette entente proposerait la gestion commune, par le gouvernement et les autochtones, des hardes de caribous de Beverly et de Kaminuriak. La décision officielle à ce sujet devrait être connue au début de 1982 - 1983. Le mandat du conseil sera de coordonner la gestion de ces hardes au mieux des intérêts des usagers traditionnels et de leur descendance, tout en reconnaissant la réaction de la population canadienne à la survie de cette espèce. Le conseil fera aux gouvernements intéressés, des recommandations touchant les limitations annuelles à imposer sur les prises et la répartition des quotas de chasse entre les différentes compétences. Enfin, il fixera des critères visant à réglementer les méthodes de chasse, examinera et élaborera des projets de recherche et surveillera l'habitat du caribou.

Travaux de recherche

Au cours de cette année financière, le Ministère a participé à une vaste gamme d'activités, en voici quelques-unes brièvement résumées :

- Une étude sur la gazéification de la biomasse et sur l'énergie électrique analyse les conditions d'utilisation éventuelle de la biomasse (bois et tourbe) comme source d'énergie et ce, en vue de répondre aux besoins à ce chapitre, des communautés indiennes éloignées. Un inventaire des réserves est en préparation; le rapport final sera bientôt terminé. Certaines indications portent à croire que ces deux techniques pourraient être appliquées à une assez grande échelle.
- Les rapports préparés dans le cadre du Programme de recherche sur l'utilisation des terres arctiques ont été terminés. Citons entre autres : un travail sur les ressources aquatiques; la régénération de la végétation dans les résidus de mines; les mammifères marins de la région du détroit de Lancaster; et enfin l'océanographie physique et les glaces du détroit de Lancaster et de l'ouest de la baie Baffin. Les recherches sur le terrain pour étudier les perturbations causées par les véhicules ont également été achevées ainsi que des manuels sur l'utilisation des terres.
- Une étude faite au Yukon, porte sur le rythme de régénération naturelle de l'habitat aquatique et faunique, à la suite de l'exploitation des placers; 50 sites ont été retenus.
- Le Ministère a également terminé ses recherches sur les répercussions du pétrole brut sur les ours polaires. Une étude complémentaire, faite à partir d'un modèle informatisé, a permis d'élargir les interprétations tirées de l'étude expérimentale et d'adapter les renseignements obtenus pour les appliquer à presque toutes les conditions environnementales. Les données recueillies serviront à dresser des plans d'urgence qui seront prêts avant de poursuivre davantage l'exploitation du pétrole brut dans le Nord.
- La nouvelle entente sur les terres indiennes qui sera conclue avec l'Ontario en est au stade de la recherche et de la discussion. La délimitation des terres non vendues et cédées des réserves ainsi que la négociation de leur retour sont à l'étude et ce, dans le cadre de discussions tripartites à ce sujet. Le Canada, l'Ontario et les bandes indiennes de Garden River, de Whitefish River et de l'île Manitoulin participent à cet examen.
- Le rapport sur l'administration par le Ministère des avantages versés aux anciens combattants indiens en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants est terminé.
- Un guide de jurisprudence ayant trait à la Loi sur les Indiens est en voie d'élaboration. Ce document, qui est en fait un recueil des

différentes interprétations de la Loi classées par sujet, est conçu de manière à trouver facilement les renseignements lorsqu'on le consulte.

- Des études sont menées par le Ministère sur l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. En mars 1982, l'examen des cinq premières années d'application du programme de la sécurité du revenu pour les chasseurs et les piégeurs cris et ce, en vertu de la Convention, était achevé.
- Dans le cadre de la série d'études démographiques, des rapports sur la démographie, les conditions sociales et économique des Indiens inscrits du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Québec ont été rédigés. Ces documents donnent un aperçu des tendances relatives aux conditions de vie particulières des Indiens inscrits par rapport à la population générale, pour la période allant de 1966 à 1976.
- Une étude a été conduite sur l'évolution sociale et économique de plusieurs groupes autochtones vivant dans le nord-est de la Sibérie. Elle donnera des renseignements à jour sur cette population, plus précisément sur les conditions démographiques, les institutions, la vie sociale, sans oublier les systèmes judiciaire et politique, de même que l'enseignement et les contres culturels.

Le 21 juillet 1981, le Ministère annonçait une augmentation progressive des subventions réservées à la formation scientifique dans le Nord. Elles passeraient de 425 000\$ en 1980 - 1981 à 925 000 d'ici à 1985 - 1985. Le programme, lancé en 1961, avait pour objet d'encourager les jeunes scientifiques à travailler dans le Nord et de stimuler la recherche universitaire en ce domaine.

Le Ministère offre une grande variété de service de recherche aux personnes qui s'occupent d'étayer les revendications au nom des groupes, des bandes et des associations autochtones; il mène également des travaux sur plusieurs questions se rapportant à l'histoire des Indiens. Voici quelques titres des rapports préparés dernièrement : *British Columbia Indian Treaties in Historical Perspective* - ouvrage bien documenté sur les principaux thèmes des traités indiens en vigueur en Colombie-Britannique; *Maritime Indian Treaties in Historical Perspective* - description des traités conclus dans les trois provinces de l'Atlantique; et enfin un document en deux volumes se rapportant à la Loi sur les Indiens et les modifications qui y ont été apportées. (Les deux premiers ouvrages sont en cours de traduction, le troisième a été publié dans les deux langues officielles.)

Innovations

Nouvelles structures

Pour veiller à la bonne marche de ses programmes et de ses activités, ainsi qu'à l'efficacité des méthodes et des systèmes retenus, le Ministère a défini un ensemble de mécanismes administratifs.

Projet d'amélioration de la gestion

En vue d'améliorer le rendement des cadres de même que la planification et la prestation des services, un projet à long terme d'amélioration de la gestion a été lancé au printemps de 1981; les principaux objectifs en sont :

- l'élaboration de méthodes de gestion valables et cohérentes;
- la mise en place de mécanismes fiables de responsabilité, à tous les échelons du Ministère;
- une meilleure utilisation des ressources. La première phase du Projet d'amélioration de la gestion portait essentiellement sur la compilation et la définition des données concrètes reliées aux activités actuelles; elle s'est achevée au cours de 1981 - 1982. La création de cette base d'information permettra au MAINC d'apporter une réponse à certains problèmes de gestion.

Les travaux de la Phase I portaient sur les points suivants :

- un répertoire des services du Programme des affaires indiennes et inuit, de même qu'une description des méthodes et des systèmes de soutien requis pour mettre à jour ce répertoire;
- une étude de faisabilité afin d'améliorer les normes et les conditions d'admissibilité aux services dispensés par le Programme des affaires indiennes et inuit;
- un répertoire des services proposés par le Programme des affaires du Nord et une évaluation des normes et des conditions d'admissibilité;
- un rapport en trois volumes énumérant les services du Programme des affaires indiennes et inuit selon l'organisme qui en a la charge, c'est-à-dire les bandes, les bureaux de district, les bureaux régionaux ou l'administration centrale;
- une étude sur les services transférés aux bandes et à d'autres administrations indiennes au cours de 1980 - 1981, de même que la prévision des répercussions financières et administratives de cette délégation de compétence;
- un rapport général sur le coût de cette opération ainsi qu'une projection des coûts des transferts qui seront faits plus tard;
- un examen des questions de procédure et des questions générales ayant trait à la gestion du Fonds de fidéicomis du MAINC;
- une analyse des ententes conclues entre le Ministère et d'autres niveaux de gouvernement, en vue d'élaborer des lignes directrices et des modalités plus précises pour les marchés et les contributions;
- les travaux préliminaires à la conception de nouveaux systèmes informatiques touchant le Registre des terres indiennes et les listes des effectifs des bandes, ainsi qu'à celle de procédures ayant trait aux deniers des Indiens, détenus en fidéicomis par le Ministère.

Direction générale de l'évaluation

En avril 1981, un groupe d'évaluation a été constitué; il regroupe différents secteurs de compétence auparavant répartis entre le Programme des affaires indiennes et inuit et le Programme des affaires du Nord. La Direction générale de l'évaluation s'occupe donc d'examiner la valeur des programmes. Ses activités dépendent du cycle de planification et de contrôle afin d'étudier le rendement général.

Trente-cinq projets d'évaluation ont été lancés, et dix-sept étaient terminés au 31 mars 1982. Les analyses les plus importantes portaient sur :

- la National Indian Arts and Crafts Corporation (NIACC) - cette évaluation cherchait à déterminer l'importance de cette société d'art et d'artisanat (étant donné qu'elle compte prolonger son mandat de cinq ans), et d'analyser

les véritables possibilités qu'offre le secteur des arts et de l'artisanat pour le développement économique des Indiens;

- l'examen de la protection de l'enfance Québec - les questions fondamentales à l'étude

ont trait à la qualité des services proposés aux Indiens, à la réelle participation de ces derniers à la prestation des services, ainsi qu'aux coûts associés au nombre anormalement élevé d'enfants indiens en tutelle;

- les ententes auxiliaires Canada-Alberta-Saskatchewan sur les terres septentrionales (évaluation intermédiaire) - l'évaluation vise à préciser si les ententes, portant sur les infrastructures et les services communautaires, ont atteint leurs objectifs et à connaître les vues des bandes indiennes sur leur mise en application;
- le programme de développement des coopératives (P.D.C.) - l'évaluation touchait les aspects socio-économiques de ce programme quinquennal, en particulier l'influence du P.D.C. sur les coopératives et les collectivités de l'Arctique, le rôle des dépositaires et les répercussions éventuelles du règlement des revendications foncières sur la formule des coopératives.

Bureau des revendications des autochtones - Vancouver

Pour confirmer l'intention du gouvernement de régler le plus tôt possible et de façon positive les revendications en suspens, le Bureau des revendications des autochtones a ouvert un service à Vancouver en avril 1981. Cette initiative permettra d'accélérer le dossier des revendications globales et particulières en Colombie-Britannique et de faciliter les discussions en cours avec les 22 bandes de cette province. Les négociations portent sur la question des terres retranchées.

Planification des mesures d'urgence

Une section de la planification des mesures d'urgence a été créée; elle a pour mandat de s'occuper des principales catastrophes qui frappent les communautés indiennes et inuit. Le Service de planification des mesures d'urgence du MAINC est un prolongement de ce qui est déjà offert aux habitants des villes sous forme de services d'incendie, de police et de services hospitaliers. Le groupe propose des sessions de formation aux planificateurs des mesures d'urgence, dans les régions et les districts; il apportera également son aide sur demande aux dirigeants des collectivités.

Le groupe s'est engagé à seconder d'autres ministères et ce, à tous les niveaux de gouvernement; il travaille en étroite collaboration avec le comité interministériel de la planification des mesures d'urgence, de même qu'avec les directeurs régionaux de Planification d'urgence Canada.

Communications

En 1981, il avait été établi des objectifs précis dans le domaine des communications et de grands progrès ont été accomplis dans la coordination des activités et des programmes de ce secteur.

Le Comité des publications du Ministère a été institué afin de répondre aux besoins particuliers reliés à la production et à la diffusion régulières de renseignements exacts, complets, cohérents et opportuns demandés soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du Ministère. Le Comité a pour mandat :

- d'établir et de maintenir des normes de qualité pour les publications;
- d'examiner les publications prévues, en fonction du public, de la valeur du contenu, de la présentation, de la portée du marché visé, et du montant de la dépense engagée;
- d'évaluer de façon régulière les publications habituelles afin de vérifier la pertinence de la présentation, la qualité du style, le volume de production, la distribution et l'intérêt des clients, de même que de recommander des changements, au besoin;
- de faire un examen annuel des publications afin d'en déterminer la valeur comme moyen de communication;
- de solliciter la participation directe de la haute direction aux publications du Ministère. Par ailleurs, ce comité est devenu l'organe officiel chargé de l'analyse, de l'élaboration, de l'évaluation et de la coordination des orientations générales, des plans d'action et de communications au MAINC. Il doit donc s'occuper des projets particuliers, examiner et contrôler la mise en application de plans dans ce domaine, entre autres, ceux qui ont trait aux mémoires au cabinet ou aux présentations au Conseil du Trésor. Enfin, il observe les résultats de ces diverses propositions une fois mises en place.

Base nationale de données sur les autochtones

Reconnaissant la nécessité de disposer de renseignements exacts pour les communications, le Ministère vient de terminer une base nationale de données sur les autochtones. Ce document est le premier répertoire exhaustif énumérant, par province, tous les programmes qui sont offerts par les ministères fédéraux et qui intéressent directement les autochtones (Indiens inscrits, Métis, Indiens non inscrits et Inuit); les dépenses engagées à ce chapitre sont également mentionnées. Cette information est mise à la disposition des « groupes clients », du grand public, des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

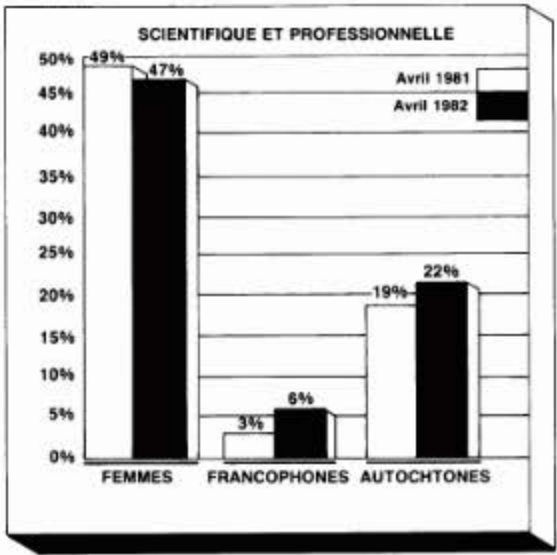
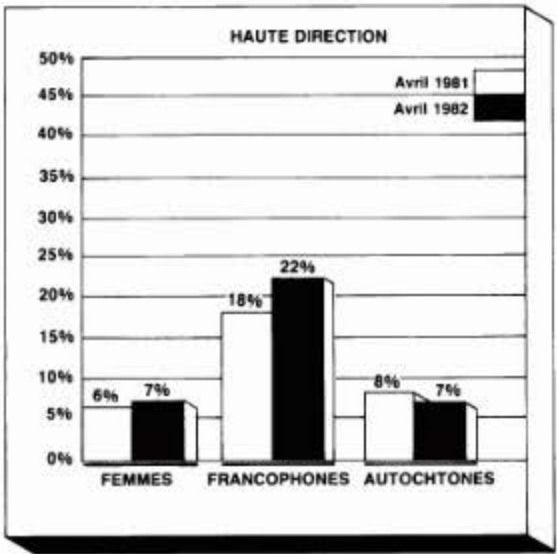
Planification opérationnelle

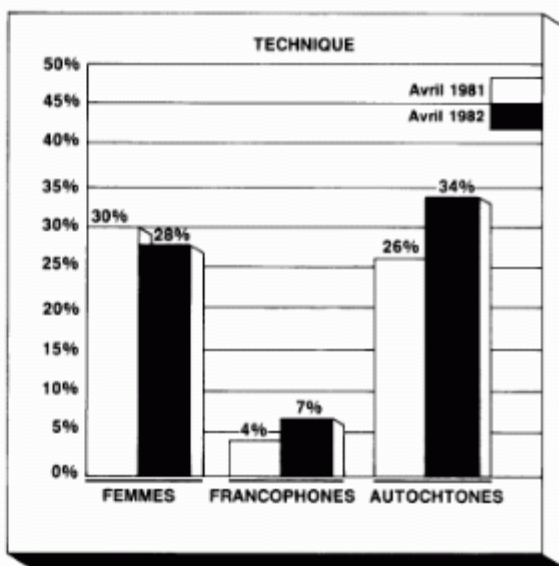
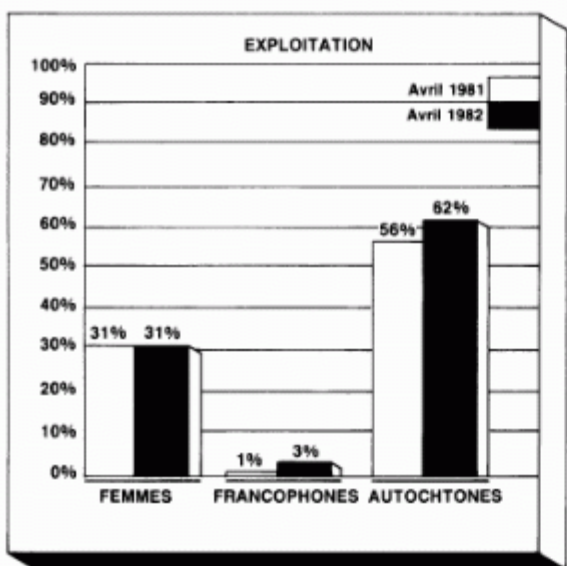
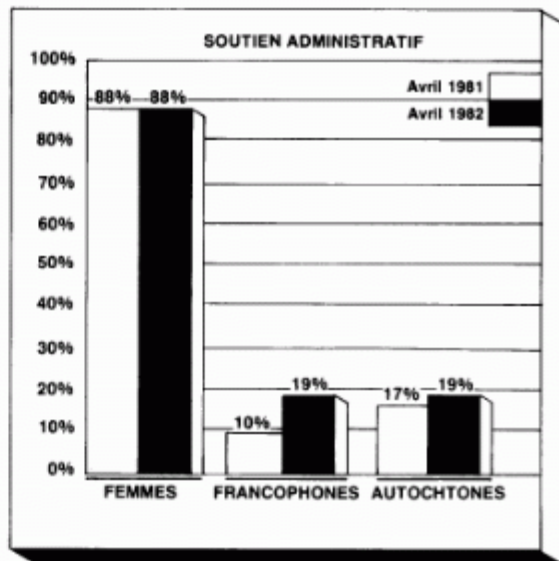
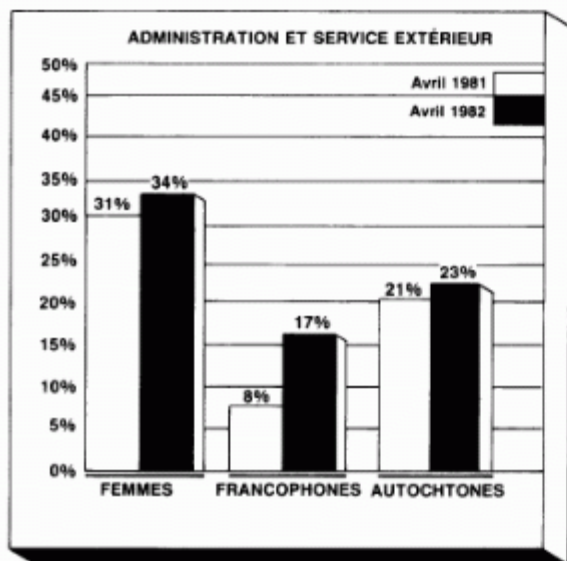
Dans le contexte des initiatives fédérales reliées à l'amélioration de la planification, à la notion de responsabilité, et à l'utilisation plus valable des ressources financières et humaines, le Ministère a continué de définir son processus de planification opérationnelle. Grâce à ces activités, le MAINC compte veiller à l'affectation méthodique et judicieuse des ressources nécessaires à la réalisation des buts et des objectifs retenus sur les plans social, économique, culturel et politique par les Indiens eux-mêmes.

Ressources humaines

Égalité d'accès à l'emploi

L'utilisation des aptitudes et des possibilités des différents groupes prioritaires, c'est-à-dire les autochtones, les femmes, les francophones et les handicapés, relève, à tous les niveaux du gouvernement, de la compétence de la haute direction autant que du plan de gestion. Sous ce rapport, le rôle du Ministère est particulièrement important puisque de par la loi, il lui incombe en effet la responsabilité de veiller aux affaires indiennes et inuit. Il se doit donc d'accorder la première place à la protection des droits des minorités. En retour, la participation des autochtones est essentielle pour définir la politique et apprécier la valeur du Programme des affaires indiennes et inuit, auquel sont affectés les trois-quarts du budget annuel du MAINC. En général, le Ministère a réalisé des progrès importants au cours de ces deux dernières années la représentation des groupes prioritaires dans toutes les catégories d'emploi a en effet augmenté.





Cadre supérieurs

Cette année, le Ministère a soumis à la Commission de la Fonction publique un document exposant les plans d'actions touchant la gestion des cadres. On pouvait déceler dans cette initiative, la volonté d'accélérer la dotation des postes, d'assurer la continuité au niveau des équipes de gestion, d'améliorer la représentativité des femmes, des autochtones et des francophones dans les catégories intermédiaires et supérieures et le désir de parvenir à une meilleure utilisation du système d'évaluation du rendement et d'appréciation des employés.

Le document comprenait une série de principes fondamentaux que le Ministère propose de suivre pour parvenir à une meilleure gestion de ses cadres; il contient aussi une liste des plans visant à mettre ces principes en pratique.

Ces derniers peuvent être résumés de la façon suivante :

- stabilité, continuité et équilibre, au sein de la catégorie de la haute direction;
- participation valable des « groupes clients » à la prise de décision en matière de ressources;

- représentation plus large des groupes prioritaires;
- reconnaissance de la nature variée des programmes du MAINC, des activités régionales et des catégories de postes;
- fusion des besoins de l'organisation et des aspirations professionnelles légitimes des employés;
- responsabilité première du Sous-ministre quant à la gestion des ressources humaines.

Les plans d'application de ces principes sont les suivants :

- tirer parti de la souplesse qu'offre la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique afin d'améliorer l'efficacité de la dotation en personnel;
- analyser les lignes de conduite de la Commission de la Fonction publique et du Conseil du Trésor, relatives à la participation des « groupes clients » au jury de sélection, afin de répondre aux nouvelles méthodes de gestion de la haute direction;
- créer et conserver des équipes de gestion efficaces et stables;
- parvenir à un taux raisonnable de représentation des groupes prioritaires en fonction du mandat du Ministère;
- mettre en application une formule rationnelle de gestion des ressources humaines.

Étant donné que ces principes et ces plans ont été largement acceptés et qu'ils font maintenant partie intégrante de la méthode retenue par le Ministère pour la gestion des ressources humaines au niveau supérieur, on peut s'attendre à des résultats positifs et à une généralisation de cette philosophie de la gestion, à toute l'organisation.

En 1981 - 1982, le Conseil du Trésor a adopté deux nouvelles catégories de poste soit les catégories : EX et SM. L'un des aspects les plus importants de cette initiative sera la grande mobilité des cadres supérieurs puisqu'ils seront nommés à un niveau plutôt qu'à un poste. Cette décision permettra également aux sous-ministres de répartir plus efficacement et plus rationnellement les gestionnaires supérieurs de manière à servir au mieux les intérêts du ministère ou à leur offrir des occasions de perfectionnement qui permettront de répondre de façon judicieuse aux besoins futurs.

LES RÉGIONS

Les régions

Introduction

Le personnel régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien joue un rôle important dans le domaine de la réalisation des programmes et de la prestation des services aux différents « groupes clients » du Ministère. Les bureaux régionaux sont le lien indispensable entre la politique conçue par l'Administration et les services dispensés sur place. Ils apportent leur collaboration dans de nombreux secteurs, notamment pour la préparation et la prestation au niveau local de services de formation et de consultation destinés aux bandes et aux collectivités. Ils interviennent également dans les consultations et les négociations tripartites sur des questions particulières comme les revendications foncières, l'administration des bandes indiennes, les programmes sociaux et pédagogiques, les répercussions de l'exploitation des ressources et la gestion de l'environnement. En définitive, les activités régionales sont le reflet des lignes de conduite et des objectifs généraux du MAINC.

Le Ministère est divisé en neuf régions : l'Atlantique (Terre-Neuve, l'île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse), le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le Programme des affaires indiennes et inuit a un bureau dans chaque région, tandis que le Programme des affaires du Nord a un bureau à Whitehorse (Yukon) et à Yellowknife (T.N.-O.) seulement. Plus de 70 p. 100 de l'ensemble des années-personne du Ministère y sont affectés. Les bureaux régionaux, les bureaux de district et les centres de services regroupent 93 p. 100 de l'effectif du Programme des affaires indiennes et inuit et 69 p. 100 de celui des Affaires du Nord.

Bureaux régionaux

Bureaux régionaux

Légende

- Bureau régional
- Bureau de district
- ▲ Bureau de sous-district
- Centre de services

1. Halifax
2. Amherst

Nouveau Brunswick

3. Fredericton

Québec

4. Sept-Îles
5. Pointe-Bleue
6. Québec
7. Montréal
8. Val-d'Or

Ontario

9. Peterborough
10. Toronto
11. Brantford
12. London

13. Southampton
14. Sudbury
15. Moose Factory
16. Geraldton
17. Thunder Bay
18. Fort Frances
19. Sioux Lookout
20. Kenora

Manitoba

21. Winnipeg
22. Island Lake
23. Thompson

Saskatchewan

24. Yorkton
25. Fort-Qu'Appelle

26. Regina
27. Saskatoon
28. Prince-Albert
29. Shellbrook
30. Meadow Lake
31. Battleford

Alberta

32. St. Paul
33. Lethbridge
34. Calgary
35. Edmonton
36. Slave Lake*
37. Fort McMurray
38. High Level

Colombie-Britannique

39. Fort St. John
40. Prince-George
41. Williams Lake
42. Vancouver
43. Nanaimo
44. Campbell River
45. Prince-Rupert
46. Terrace
47. Hazelton

Yukon

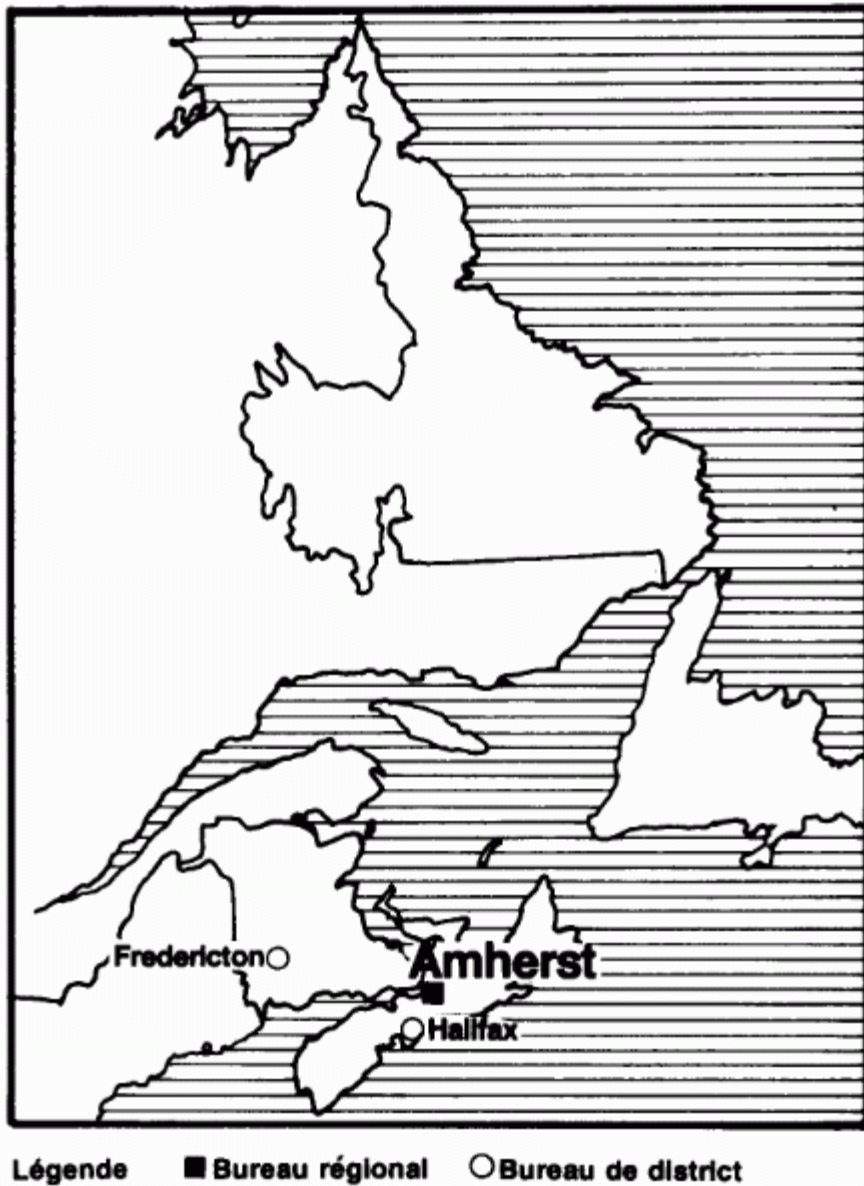
48. Watson Lake
49. Teslin
50. Whitehorse
51. Haines Junction
52. Carmacks
53. Beaver Creek
54. Mayo
55. Dawson

Territoires du Nord-Ouest

56. Inuvik
57. Norman Wells
58. Fort Simpson
59. Yellowknife
60. Hay River
61. Fort Smith
62. Rankin Inlet
63. Baker Lake
64. Frobisher Bay

* Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves

RÉGION DE L'ATLANTIQUE



Aperçu

- La région de l'Atlantique comprend la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Labrador.
- Un bureau régional à Amherst (Nouvelle-Écosse), et deux bureaux de district, l'un à Halifax (Nouvelle-Ecosse), et l'autre, à (Fredericton Nouveau-Brunswick), assurent les services du Ministère auprès de 11 879 Indiens inscrits (29 bandes).
- En 1981-1982, la région disposait de 211 années-personne et d'un budget de 50,8 millions de dollars. La ventilation était ainsi faite : service sociaux, 32,1 p. 100 du budget; enseignement, 23,8 p. 100; infrastructure communautaire, 15,9 p. 100; réserves et fidéicommis, 12,1 p. 100 (ce qui inclut les accords avec Terre-Neuve); administration des bandes, 7,4 p. 100; développement économique, 4,2 p. 100; administration des programmes, 4,5 p. 100. Les bandes gèrent à l'heure actuelle 60 p. 100 environ du budget de la région.
- Le nombre d'Indiens faisant partie du personnel est passé de 42 à 50 au cours de la présente année financière. Parmi ceux-ci, plusieurs ont également obtenu de l'avancement en participant à des concours, augmentant ainsi la représentativité indienne dans les postes de direction.
- En 1981-1982, il y eut un accroissement important du nombre de réunions tenues avec l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick et avec l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse pour discuter des questions liées à la

politique et aux programmes de la région. Ces rencontres ont eu pour résultat l'élaboration d'un cadre général destiné au processus officiel de consultation, améliorant ainsi la qualité des rapports entre le gouvernement et les Indiens.

Faits saillants

- Une analyse des conditions d'admissibilité au programme des subventions à l'enseignement postsecondaire a été faite, par suite du nombre d'Indiens suivant les programmes de l'éducation permanente.
- Une étude de coûts a été entreprise pour déterminer les fonds nécessaires au logement des Indiens.
- Dans le cadre du programme de financement du MAINC des études sur les répercussions de l'exploitation des ressources, une somme de 2 000 \$ a été allouée au projet de travaux de remblayage de la bande Eskasoni, en Nouvelle-Écosse.
- En mars 1982, le règlement de la revendication foncière de la bande Wagmatcook, région du cap Breton, a été signé. Aux termes de celui-ci, le premier du genre a été conclu dans les Maritimes, la bande a reçu un montant de 1,92 million de dollars, en règlement intégral et définitif de la revendication présentée pour la perte de terres de réserve à l'époque de la Confédération.
- À Terre-Neuve, le 4 juillet 1981, une série d'accords a été conclue par le gouvernement fédéral, le gouvernement de Terre-Neuve et les représentants d'associations et des communautés indiennes. L'entente passée entre le Canada, Terre-Neuve et la collectivité de Conne River prévoit des déboursés de 5 052 000 \$ (contribution fédérale : 800 000 \$) pour les cinq prochaines années. L'entente signée entre le Canada, Terre-Neuve et les Indiens du Labrador, accorde un montant de 38 831 700 \$

pour cette même période de cinq ans (part fédérale : 29,1 millions de dollars). Ces sommes visent à aider 85 p. 100 de la population indienne des communautés de Conne River, de Davis Inlet et de North West River dans des domaines tels que les services communautaires, l'expansion, le logement et les programmes spéciaux éducatifs et culturels. En 1981 - 1982, des comités tripartites ont été créés pour chacune de ces ententes afin de déterminer les priorités de la communauté et d'établir un budget pour la répartition des fonds.

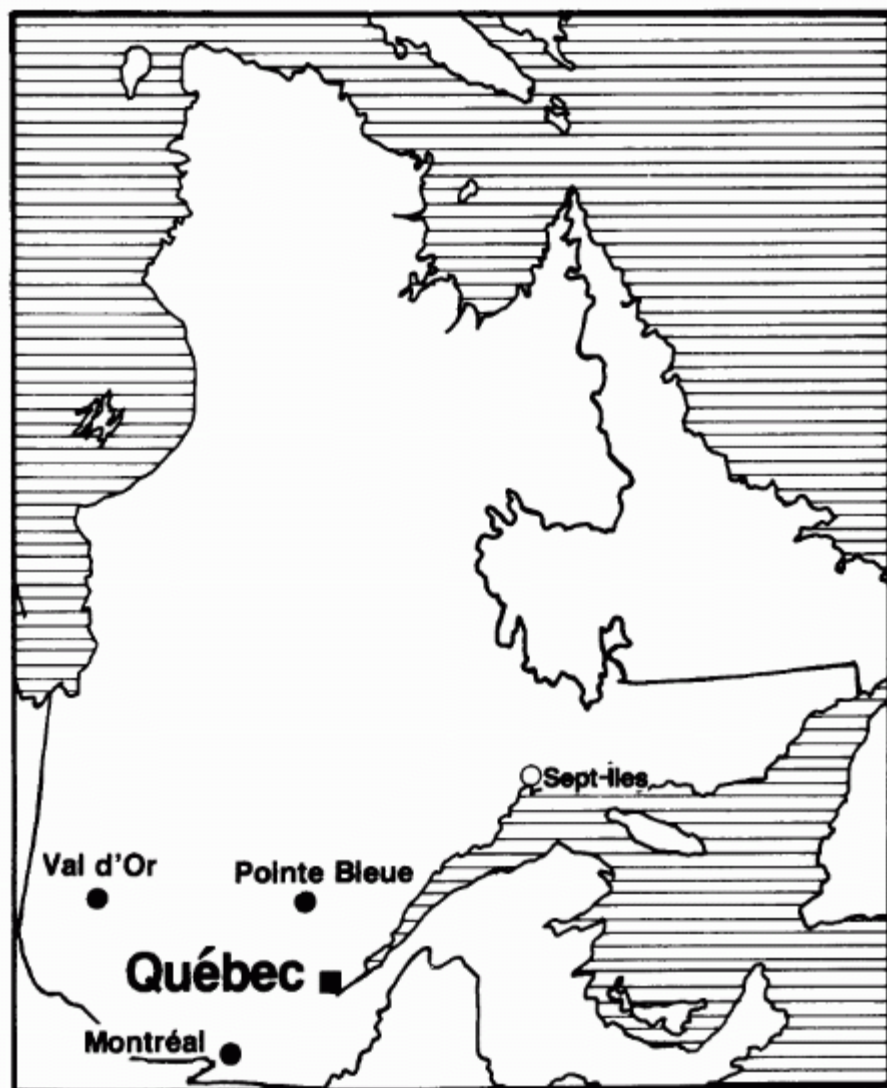
- Un projet régional d'amélioration a été entrepris pour mettre à jour les fonctions de gestion et de budgétisation. Ce qui a permis de préciser les relations de travail et de gérer le budget régional conformément aux méthodes et aux normes du Ministère. En outre, un système informatisé de contrôle budgétaire a été mis en place.

Perspective

La région accorde toujours la même importance à la question de la consultation et ce, afin d'assurer la participation des Indiens à l'application des lignes directrices et des programmes. La région compte mettre la dernière main au cadre de consultation officielle préparé par les dirigeants indiens et la direction régionale.

Afin de veiller au bon fonctionnement du Fonds de développement économique des Indiens dans la région, on essaiera d'améliorer les méthodes administratives habituelles, retenues pour les projets d'expansion économique et les prêts consentis à cet effet. Les services consultatifs de la région seront également élargis. Dans le domaine de l'administration des bandes, la région envisage d'aider et de conseiller davantage les bandes au sujet de la rationalisation et de la gestion des fonds dont elles disposent.

RÉGION DU QUÉBEC



Légende ■ Bureau régional ○ Bureau de district ● Centre de services

Aperçu

- La région du Québec dispense des services aux 33 605 Indiens inscrits regroupés en 39 bandes et ce, par l'intermédiaire d'un bureau régional situé à Québec, d'un bureau de district à Sept-Iles, et des centres de services à Montréal, à Val-d'Or et à Pointe-Bleue.
- En 1981-1982, la région disposait de 453 années-personne et d'un budget de 114,3 millions de dollars.
- La plupart des crédits affectés au logement sont maintenant gérés par les bandes. Au cours de l'année financière, 215 unités ont été construites et 197, rénovées.
- Afin d'encourager la participation des Indiens aux prises de décisions au niveau régional, 24 p. 100 des postes de la région ont été comblés par des autochtones. Par ailleurs, il s'agit de la seule région du Canada offrant un régime de pension aux employés des bandes.

Faits saillants

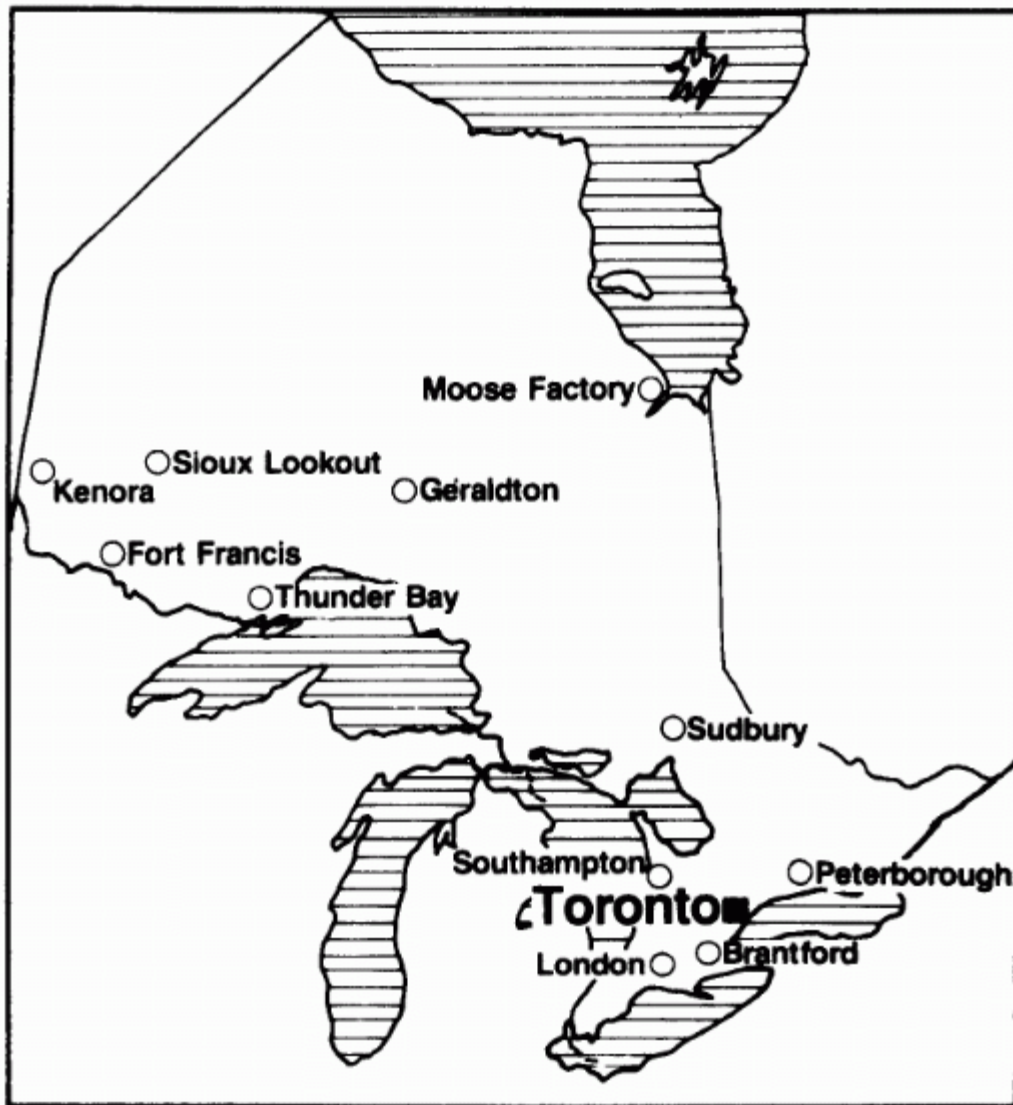
- La bande Bersimis dans le secteur sud-est du Québec a pris charge l'administration du programme local d'éducation qui comptait plus de 500 étudiants et de 30 employés.

- Au niveau de l'enseignement postsecondaire, des étudiants autochtones ont terminé un cours en service social à l'Université du Québec, à Chicoutimi. Ils étaient les premiers à le faire.
- La région a ouvert la première maison de santé indienne de la province et a créé un atelier spécial destiné aux handicapés.
- Pour trouver des réponses à court-terme et déterminer les possibilités à long terme de la bande Restigouche dans le domaine de la pêche, un groupe de travail a été institué comptant des représentants de la bande, du gouvernement du Québec, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de celui des Pêches et des Océans.
- Le 29 janvier 1982, les MicMac de Maria ont signé avec le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec, un accord en vertu duquel ils pourront prendre part à la gestion de la pêche du saumon dans la rivière Cascapédia.
- L'examen approfondi de l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois a été terminé en février 1982. Ce travail a été fait par le ministère de la Justice et le département d'État au développement social. En août 1981, une ébauche des conclusions de cette étude avait été distribuée aux Cris et aux Inuit pour qu'ils puissent les analyser et faire leurs commentaires. Le Ministère a tenu des réunions avec les intéressés à plusieurs reprises.
- Un comité interministériel a été constitué comprenant quatre secteurs - planification, développement économique, emploi et évolution sociale - afin de coordonner l'aide technique régionale destinée aux bandes qui veulent amorcer des projets d'ordre socio-économique.

Perspective

La région continuera d'encourager l'expansion socio-économique des collectivités et de seconder les bandes pour acquérir l'expérience et les compétences dont elles ont besoin en vue de prévoir et de lancer des projets particuliers. Dans ce contexte, le nouveau comité interministériel jouera un rôle important auprès des autochtones.

RÉGION DE L'ONTARIO



Légende ■ Bureau régional ○ Bureau de district

Aperçu

- C'est en Ontario que l'on trouve la plus grande proportion d'Indiens inscrits soit 22 p. 100. La région compte 68 726 Indiens inscrits, regroupés en 115 bandes. Les services du MAINC sont dispensés par le bureau régional de Toronto et 12 bureaux de district.
- En 1981-1982, la région disposait de 768 années-personne et d'un budget de 154 millions de dollars. Ce budget était ainsi réparti : 27 p. 100 à l'administration régionale; 10 p. 100 au logement; 23 p. 100 à l'éducation; 14 p. 100 aux programmes sociaux; 6 p. 100 au développement économique et 20 p. 100 à l'administration des bandes et à l'infrastructure communautaire.
- La question du transfert aux Indiens de certains domaines de compétence continue à être une priorité de la région. En 1979-1980, les bandes indiennes administraient 46 p. 100 de tous les programmes, ce qui représentait une montant de 52,4 millions de dollars. En 1981-1982, elles contrôlaient 70 p. 100 de l'ensemble soit 107 millions de dollars (y compris les mises de fonds).

- Pour assurer le succès de ce transfert, la formation des bandes et celle du personnel sont restées des préoccupations de premier plan. En 1981 - 1982, les deux tiers du budget de formation et de perfectionnement ont été affectés à ce chapitre.
- Au cours des dernières années financières, le pourcentage d'Indiens employés par la région de l'Ontario n'a pas changé soit 36 p. 100, cependant, la proportion d'Indiens occupant des postes aux niveaux supérieur et moyen a légèrement augmenté.
- Les bandes s'occupent de plus en plus du programme d'enseignement. Environ 60 p. 100 du budget d'exploitation et d'entretien de ce programme sont administrés par les bandes. Au cours des deux dernières décennies, le nombre d'étudiants indiens dans les écoles de l'Ontario s'est considérablement accru. Au secondaire, il y avait par exemple 700 Indiens en 1960, et en 1981, on en comptait quelque 3 800.
- Dans le secteur du logement, la région a fait construire en moyenne 450 nouvelles unités d'habitation par an depuis 1978 - 1979. En 1981 - 1982, ce chiffre est passé à 594.
- En 1978, un programme de planification régionale a été créé pour stimuler l'essor économique. En 1981 - 1982, 119 employés à plein temps y ont travaillé en collaboration avec les sections de la coordination des districts et des tribus. Le nombre croissant d'entreprises dirigées par des Indiens est une preuve du succès de ce programme. L'importance accordée par la région à la planification à long terme s'est traduite par une augmentation du nombre des projets dans le domaine des affaires et des entreprises en coparticipation, exploitées avec succès.
- Un processus de négociation tripartite a été institué en 1978 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre des Richesses naturelles de l'Ontario et le secrétaire au Développement des ressources, de même que par les chefs des quatre associations des Indiens inscrits de l'Ontario : le Grand conseil du traité no 9, le Grand conseil du traité No. 3, l'Union des Indiens de l'Ontario et l'Association des Iroquois et des Indiens alliés.

Faits saillants

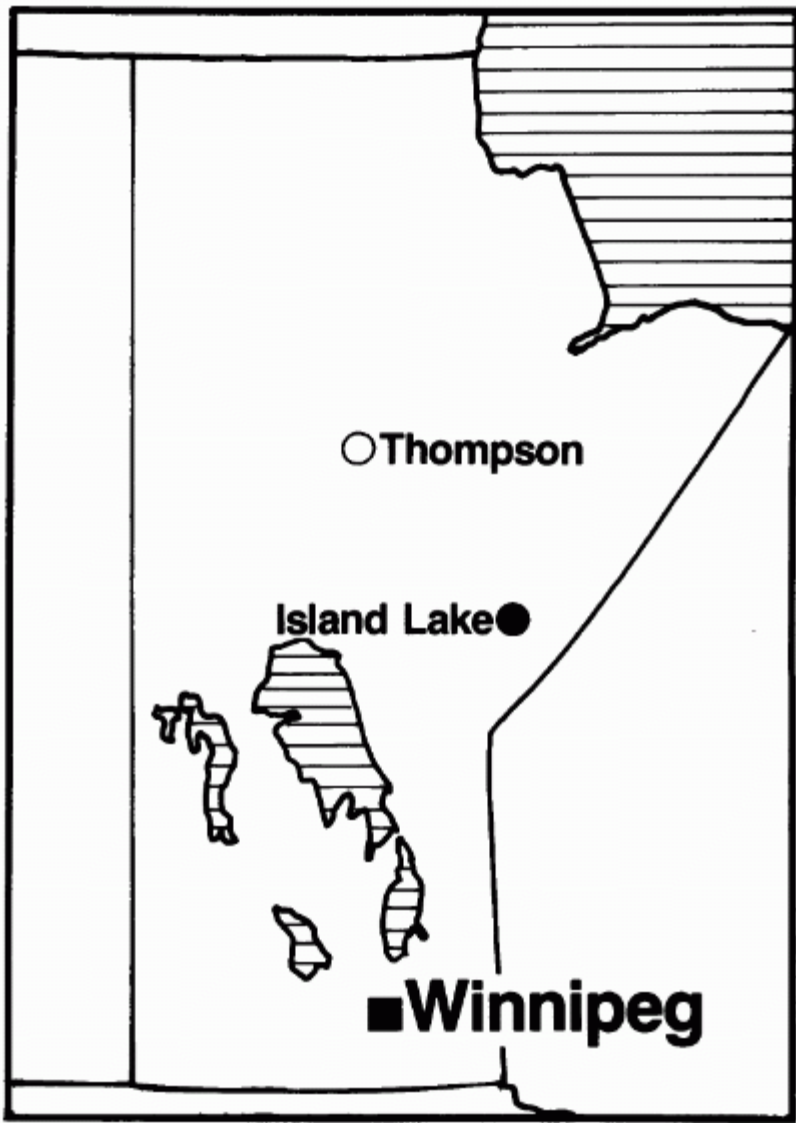
- Suite aux recommandations d'une étude de trois ans sur les programmes de services sociaux, la région a mis en place au sein des quatre principales associations d'Indiens inscrits, des unités de services sociaux. Celles-ci proposeront aux bandes de les aider à lancer des programmes sociaux et serviront de lien entre les bandes, et les différents niveaux de gouvernement.
- Le programme général de planification communautaire est entré en vigueur en 1981 - 1982, avec un budget d'environ 730 000\$. Les subventions directes accordées aux bandes représentaient 86,3 p. 100 du montant total; le reste a été versé aux districts pour des ateliers sur la planification communautaire.
- En 1981 - 1982, des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'amélioration du logement des bandes et ce, grâce à des sessions de formation technique et à la rédaction d'un manuel sur les normes d'habitation. Ce manuel a été préparé par la région en collaboration avec l'administration centrale et le conseil indien de l'habitation.
- Une somme de 197 000\$ a été accordée pour mener des études sur les répercussions de l'exploitation des ressources (raffinerie d'uranium de Blind River et extraction du charbon à Onakawana).
- Dans le domaine des négociations tripartites, plusieurs résultats positifs ont été obtenus au cours de 1981 - 1982, notamment : l'entente sur le programme des services de police, y compris l'institution d'une commission des services de police indienne en Ontario; l'accord visant à négocier des modifications aux règlements de l'Ontario sur les pêches et à les faire correspondre aux droits ancestraux sur la pêche, issus des traités; l'entente sur presque tous les articles du Canada-Ontario-Indian Lands Agreement de 1924 (accord de 1924 sur les terres), qui continue toujours à être négociée. Il s'agit du retour, aux réserves du sud et du centre de la province, de plus de 1 00 000 hectares de terres non vendues et cédées. Dans le nord-ouest de l'Ontario, un accord a été signé en vue du retour à la réserve Nipissing No. 10, de 14 175 hectares de terres conformément à l'accord de 1924.
- Une entente de compensation a été conclue entre la bande Whitedog (nord-ouest de l'Ontario), et le gouvernement provincial pour relancer la vie économique de cette communauté.
- Des initiatives ont été prises pour améliorer la gestion à l'échelle régionale, notamment le transfert de programmes aux bandes indiennes et la préparation d'un répertoire des services dans le contexte du Projet d'amélioration de la gestion.

Perspective

Pour être en mesure d'aider les bandes de façon valable au chapitre de la délégation de pouvoirs, il devient de plus en plus impérieux pour la région de concevoir un cadre de responsabilité, de même que des programmes de formation des bandes en vue d'améliorer les structures administratives, et d'élaborer des lignes directrices précises afin de supprimer les déficits des bandes.

Le principe de la négociation tripartite prendra de plus en plus d'importance dans le règlement des questions sociales et économiques. Il est intervenu dans l'examen de l'accord de 1924, dans l'entente fédérale-provinciale sur les richesses naturelles (dont le financement est réparti également entre les deux gouvernements), dans les négociations sur le statut des trois communautés de Fort Hope, et le règlement des revendications foncières.

RÉGION DU MANITOBA



Légende ■ Bureau régional ○ Bureau de district ● Centre de services

Aperçu

- La région du Manitoba compte 47 333 Indiens inscrits répartis en 59 bandes; le bureau de district, à Thompson et le centre de services, à Island Lake.
- En 1981-1982, la région disposait de 655 années-personne et d'un budget de 147, 6 millions de dollars.
- Le budget a été augmenté de 8 millions de dollars environ au poste de l'éducation; de 3 millions, à celui des

- services sociaux; de 1 million, à l'infrastructure communautaire; et de 1,5 million à l'administration des bandes.
- Des fonds affectés à la mise en valeur et à des services de consultation ont permis à 145 entreprises indiennes du Manitoba de créer des emplois correspondant à 247 années-personne et de conserver 514 autres emplois.
 - Le transfert des domaines de compétence aux bandes reste une priorité du bureau régional. C'est au niveau des services de protection de l'enfance et de l'éducation que le changement est le plus notable.
 - La région a cherché à connaître par l'intermédiaire des conseils tribaux, les opinions des chefs et les besoins des communautés indiennes quant à l'application des programmes. Le processus de consultation tripartite a été utilisé pour la préparation de l'entente sur la protection de l'enfance.

Faits saillants

- Au chapitre de l'enseignement, l'administration de 10 écoles a été transférée aux bandes, ce qui porte à 20 le nombre d'institutions relevant directement des Indiens, sur un total de 39. Les services aux étudiants indiens du Manitoba ont veillé à assurer tous les services d'orientation.
- La première commission scolaire indienne de la région a été établie par le conseil de la mise en valeur des ressources du Sud-Est. Celle-ci,

regroupant cinq écoles et comptant un effectif de 710 enfants, a exercé ses activités pendant toute l'année scolaire.

- La signature de l'Entente Canada-Manitoba sur les services de la protection de l'enfance destinés aux Indiens, est le résultat de cinq années de négociations tripartites. La première du genre au Canada, cette entente délègue aux autorités indiennes les domaines de compétence reliés à l'élaboration et à la prestation de services d'aide à l'enfance dans les réserves. Ceux-ci étaient auparavant dispensés par le gouvernement provincial. A la suite de la signature de cette entente-cadre, des ententes complémentaires ont été préparées accordant aux autorités indiennes du sud du Manitoba, la prise en charge des services au niveau local.
- Conformément à la Manitoba Child Welfare Act (loi sur les services de la protection de l'enfance au Manitoba), le Conseil tribal Dakota Ojibway a établi le premier service officiel en ce domaine; il s'agit du Programme Dakota Ojibway des services de protection de l'enfance et d'aide aux familles, qui s'adresse à huit bandes.
- Au chapitre du développement économique, des programmes de mise en valeur des ressources ont été amorcés en 1981 - 1982, notamment : la poursuite des négociations concernant l'entente sur le piégeage; l'expansion du programme de la Northern Native Lodges Association; la rédaction d'une présentation au Conseil du Trésor relative à la commercialisation du poisson à Island Lake; le lancement d'un projet dans les réserves pour la protection et la gestion des bisons d'Athabaska; la conclusion d'un accord sur la gestion des hardes de caribous; et la rédaction d'une présentation au Conseil du Trésor pour aider le Programme agricole des Indiens du Manitoba à créer un fonds renouvelable de prêts agricoles par secteur, indépendant du Fonds d'aide au développement économique des Indiens.
- Les négociations avec la société Manitoba Hydro, au sujet du programme quinquennal de construction d'une ligne à haute tension du côté est du lac Winnipeg ont été menées à bonne fin. Cette ligne alimentera cinq collectivités et créera 900 mois-personne d'emploi pour les membres des bandes. Par ailleurs, une entente sur le partage des coûts a été conclue entre la région et la Manitoba Hydro en vue de fournir de l'électricité à la réserve de Jackhead.
- Une section des inondations dans le Nord a été établie et des réunions se sont tenues avec les signataires de l'accord sur les inondations dans le Nord afin de mettre en application les articles de l'entente qui visent les ministères fédéraux.
- Renforcer les pouvoirs administratifs de la région afin d'offrir de meilleurs services de soutien a été une autre priorité. Des plans de gestion du personnel ont été dressés de même que des plans d'exploitation, entre autres : des plans d'action pour les groupes d'intérêts spéciaux, le recyclage de la main-d'oeuvre, la formation et le perfectionnement, ainsi que les activités de dotation et de classification.

C'est sur la participation des autochtones à l'administration régionale que l'accent a été mis et ce, grâce à des postes de stagiaires offerts aux autochtones, grâce au programme d'embauche et de perfectionnement des Indiens et des Inuit, grâce aussi à une participation plus grande des autochtones aux jurys de sélection.

La région a également réussi à améliorer la gestion et le perfectionnement des ressources humaines par le biais d'un examen de la classification et de l'organisation générale, de la coordination des activités de formation, de la préparation d'un répertoire des enseignants, et de méthodes d'embauche et de présentation.

Conformément à l'objectif du Système de gestion des politiques et des dépenses du gouvernement, des plans d'exploitation ont été dressés puis transmis aux bandes, aux conseils tribaux et aux associations indiennes.

Perspective

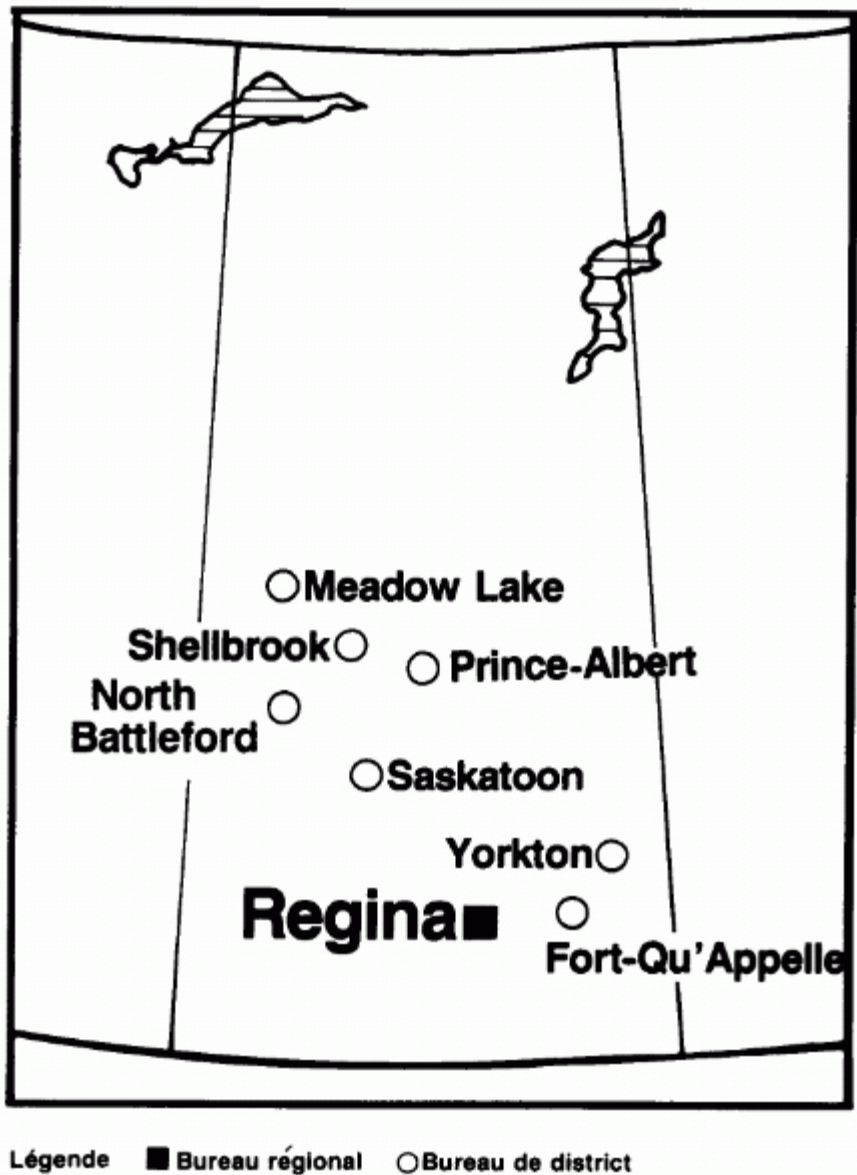
La conclusion de l'entente-cadre sur les services de protection de l'enfance n'est que la première étape du processus actuel de transfert de ce domaine de compétence. Les discussions se poursuivent pour d'autres ententes complémentaires.

Pour renforcer le principe d'autonomie au niveau local de même que les initiatives (planification et évolution générale), menées par les bandes et les conseils tribaux du Manitoba, la région insistera sur les services de consultation et de soutien afin de consolider les programmes qui relèvent déjà de la compétence des Indiens.

En 1982 - 1983, on fera progresser les démarches reliées à la délimitation et à l'exercice des attributions du

gouvernement et ce, en vertu de l'entente sur les inondations dans le Nord et du règlement des droits fonciers issus des traités.

RÉGION DE LA SASKATCHEWAN



Aperçu

- La région de la Saskatchewan offre les services du Ministère à 48 302 Indiens inscrits répartis en 68 bandes, et ce, par l'intermédiaire d'un bureau régional, à Regina et de sept autres bureaux.
- En 1981-1982, la région disposait de 771 années-personne et d'un budget de 147, 5 millions de dollars.
- Dans le secteur de l'agriculture, on a enregistré des progrès notables. En 1975, on comptait moins de 150 fermes individuelles, tenues par des Indiens et en 1981-1982, il y en avait plus de 300, ce qui représentait quelque 151 875 hectares de terres de réserves indiennes exploitées à des fins agricoles. On prévoit qu'en 1985, cette superficie dépassera 200 000 hectares.
- La ventilation du budget a été faite de la façon suivante : 39,6 p. 100 à l'enseignement; 23,4 p. 100 aux services sociaux; 10,3 p. 100 au logement; 10 p. 100 à l'infrastructure communautaire; 6 p. 100 à l'administration des bandes; 5,2 p. 100 à l'administration; 4,3 p. 100 au développement économique et 1,2 p. 100 aux réserves et fidéicommiss.
- Le nombre d'étudiants indiens inscrits à l'université a augmenté et le taux de fréquentation continue s'est amélioré à tous les niveaux de scolarité. En 1981, il y avait 14 579 Indiens inscrits dans différentes institutions de la province.
- Depuis de nombreuses années, la région participe aux négociations menées avec des tiers qui seraient

éventuellement touchés par le règlement des revendications des autochtones en Saskatchewan. En 1981-1982, les droits fonciers reconnus à 21 bandes de la Saskatchewan portaient sur plus de 423 600 hectares de terres (soit 1 p. 100 de la superficie de la province).

Faits saillants

- Le conseil des arts et de l'artisanat des Indiens de la Saskatchewan s'occupe seul maintenant de la gestion et de la vente des objets d'art et d'artisanat indiens; ces activités relevaient auparavant du MAINC. Le conseil a envoyé une délégation à la foire commerciale internationale de Hambourg; il a également ouvert un nouveau bureau à Edmonton. Après plusieurs années de bonne gestion, le conseil est enfin parvenu à une certaine autonomie financière en 1981-1982, et a complètement remboursé les prêts que lui avait consentis le Ministère.
- La résidence des étudiants de Muskowekwan qui peut loger 120 élèves de la 1^e à la 12^e année, a été placée sous l'autorité de sept bandes indiennes de Touchwood Hills. La commission scolaire indienne de Qu'Appelle a pris en charge la résidence scolaire de Qu'Appelle et a reçu 1,2 million de dollars sous forme de contributions. L'école Kitsaki à La Ronge a été officiellement inaugurée, et a obtenu du MAINC des subventions d'une valeur de 1,75 million de dollars. Une entente signée en juillet 1981 accorde un montant de 750 000 \$ par an, au chapitre des frais d'inscription; de plus, le *Saskatchewan Indian Federated College* recevra d'une somme allant jusqu'à 1 million de

dollars pour la création de cours les cinq prochaines années. Dans la réserve Poorman, le centre récréatif Kawacatoose et une nouvelle école ont été ouverts.

- La Saskatchewan Indian Equity Foundation a obtenu quelque 370 000 dollars pour encourager les succès connus par les entreprises appartenant à des Indiens ou exploitées par eux.
- La Native Metal Industry Incorporated (NMI) de Regina a versé 30 000 dollars aux 37 employés actionnaires, en avril 1982. Cette société a été constituée en 1970 en accord avec les gouvernements fédéral et provincial et l'Interprovincial Steel and Pipe Corporation Limited en vue d'offrir aux Indiens, des emplois et de la formation dans une entreprise détenue et gérée par des Indiens.
- Un manuel de planification à l'usage des bandes a été rédigé afin de les aider à lancer des activités sociales et économiques. Du matériel pédagogique audio-visuel complète l'ensemble.
- La région a encouragé les travaux agricoles des Indiens, en particulier grâce au Programme agricole des Indiens de la Saskatchewan (PAIS); ce dernier est administré par les Indiens. La région a défini les conditions d'une entente qui sera signée au début de la prochaine année financière et accordera au PAIS des subventions fédérales pour dispenser des services de consultation sur les questions agraires.
- L'étude intitulée *Frontiers Within* a été publiée par la région; elle porte sur les répercussions des projets de grande envergure sur les communautés indiennes et sur la réponse du Ministère à ce sujet. Ce travail a été préparé à l'intention du MAINC et des régions où ces projets sont en cours de réalisation.
- Une subvention de 238 000\$ a été versée à la région dans le cadre du programme d'étude des répercussions de l'exploitation des ressources.
- Le perfectionnement des compétences a été l'une des principales préoccupations. Les programmes d'expansion socio-économique et d'éducation ont pour la première fois conjugué leurs efforts en vue de déterminer les tendances de l'emploi et les débouchés possibles pour les Indiens de la Saskatchewan.
- A l'automne 1981, différents thèmes touchant les Indiens ont été abordés lors de la Conférence Omamawi-Atoskewin. Cette dernière réunissait des représentants des communautés, des entreprises et des associations indiennes, de même que des fonctionnaires fédéraux et provinciaux.
- La région a participé aux premières étapes du Projet d'amélioration de la gestion.

Perspective

L'essor économique et la création d'emplois continueront à occuper la première place. Les divers programmes d'expansion socio-économique et d'éducation devraient permettre d'orienter les activités en ce sens. La région, en outre, poursuivra la politique du transfert des domaines de compétence, en particulier dans le secteur de l'éducation.

RÉGION DE L'ALBERTA



Aperçu

- La région compte de 38 345 Indiens inscrits groupés en 41 bandes. Le bureau régional est installé à Edmonton et six bureaux de district sont répartis dans toute la province. Le bureau de district de Slave Lake est géré par le conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves qui administre au nom du Ministère des fonds de l'ordre de 10 millions de dollars.
- En 1981-1982, la région disposait de 543 années-personne et d'un budget de 122 millions de dollars. Le développement économique a reçu 4,1 millions; le développement social, 30 millions; l'enseignement, 40,5 millions; et le logement, 10,7 millions.
- La région encourage activement la prise en charge des programmes et des services par les Indiens. Dans ce contexte, les bandes et les associations indiennes ont assuré la prestation de 55 p. 100 de l'ensemble des services et des programmes.
- Pour favoriser une consultation ouverte, les chefs provinciaux ont créé un comité de négociation à ce sujet afin de définir le mode de consultation à retenir avec les bandes de l'Alberta et le bureau régional du Programme des affaires indiennes et inuit.
- Certains progrès sont à noter dans le domaine du logement: 397 maisons ont été construites, 60, mises en chantier et 461, rénovées.

- Six bandes ont fait une demande de subvention auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.), alors qu'en 1980-1981, quatre seulement y avaient eu recours. Le Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété de la S.C.H.L. a permis à 13 Indiens d'acheter des maisons.
- Enfin, on a vivement encouragé les bandes à participer à la conception, à la préparation et à la prestation de services d'aide aux familles dans les réserves. Depuis 1980-1981, neuf nouvelles garderies de jour ont été ouvertes, ce qui porte maintenant leur nombre à 18.

Faits saillants

- Un montant de 3,4 millions de dollars, octroyé par le département d'É au Développement économique, a été réparti entre 23 projets particuliers.
- Une méthode plus équitable d'affectation des ressources est entrée en application pour veiller à ce que les bandes les moins favorisées soient les premières à bénéficier des services et des différents modes de financement.
- Une somme supplémentaire de 628 000 \$ a été débloquée pour mener dix études sur les répercussions de grands projets de mise en valeur des ressources, notamment : les sables bitumineux, les pipelines, l'huile lourde, ainsi que l'électricité hydraulique et thermique.
- La société de développement agricole de l'Alberta est entrée en activité et ce, afin de stimuler la participation indienne dans ce secteur.
- Le Ministère a joué un rôle de premier plan en exposant les intérêts des autochtones lors de la rédaction du mémoire signé entre les autorités fédérales et provinciales sur les aspects non financiers du projet *Alsands*. Les bandes

indiennes avaient en effet été consultées pour toutes les questions reliées aux affaires, à l'infrastructure, à l'emploi etc., au cours de la préparation de l'accord.

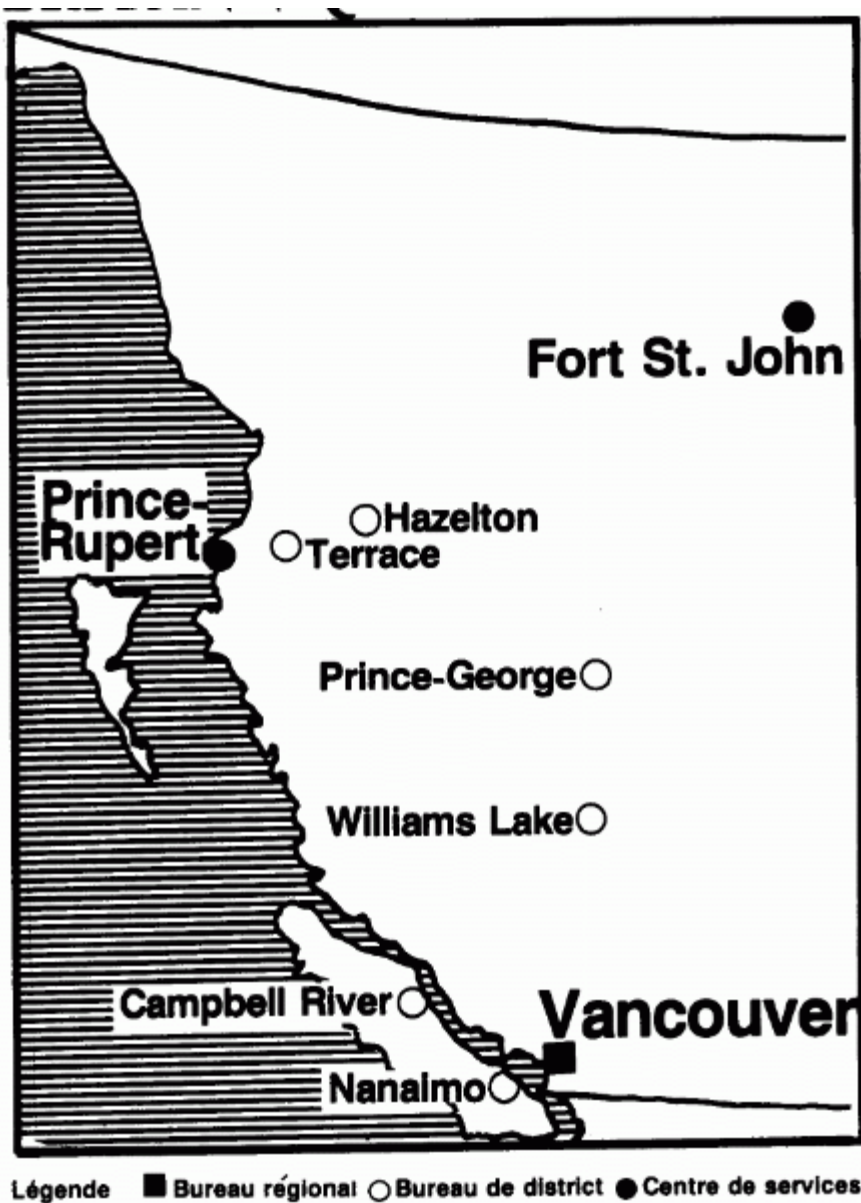
- La stabilité de l'organisation générale a été renforcée par la nomination d'un groupe de cadres supérieurs aux postes de direction suivants : Opérations, Réserves et fidéicomis, Gestion financière, Soutien des bandes, Personnel; mentionnons également, la nomination de gestionnaires de district, à Fort McMurray, Fort Vermillion et Calgary.

Perspective

La région continuera la réorganisation prévue afin de mieux répondre aux demandes et aux aspirations des Indiens. Un aspect intéressant de ce changement est la création d'un poste de directeur associé, Développement des autochtones.

Dans le domaine des ressources renouvelables (forêts, piégeage, pêche, agriculture), on cherche à favoriser de nouvelles initiatives ainsi que des possibilités économiques, toutes reliées à la mise en valeur de ces ressources. La région veillera à ce que les revenus acquis par les bandes soient utilisés à bon escient. Des dispositions législatives sont en voie de rédaction à ce sujet.

RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE



Aperçu

- La région compte 57 759 Indiens inscrits répartis en 195 bandes; les services du MAINC sont dispensés par le bureau régional de Vancouver, huit bureaux de district de deux centres de services.
- En 1981-1982, la région, y compris le bureau de revendications des autochtones de Vancouver, disposait de 574 années-personne et d'un budget de 158,3 millions de dollars. Des fonds gérés par la région, 21,1 p.100 correspondaient à des paiements prévus à la province, 11,8 p. 100 à des frais généraux, 5 p. 100 au fonctionnement et à l'entretien et 3,7 p. 100 à des mises de fonds. Les crédits de fonctionnement et d'entretien, administrés par les bandes, représentaient 43,6 p. 100 du budget et les capitaux engagés confiés à leurs soins, 14,8 p. 100.
- Une des priorités de la région était de faciliter le transfert des domaines de compétence aux conseils de bandes, aux conseils tribaux et aux administrations locales indiennes. Dès mars 1982, certains secteurs relevaient des bandes, entre autres : tous les programmes d'immobilisations et d'administration locale, la plupart des programmes d'éducation et 90 p.100 des programmes d'aide sociale.
- A la fin de l'année financière, plus de 180 bandes avaient la charge directe de la gestions des fonds (ce nombre était de 160 en 1979-1980); 194 autres bandes ont bénéficié d'un financement de base. A l'heure actuelle, il reste moins de 10 p. 100 du budget à transférer aux bandes.
- La région a poursuivi ses efforts au chapitre de l'autonomie politique des Indiens. Quatre nouveaux conseils tribaux ont été créés, ce qui porte leur nombre à 24 dans cette région.
- Le programme agricole des Indiens a également connu un certain succes au cours de ces dernières années. Il est maintenant dispensé par des groupes indiens et offre des services de

consultation, en plus du reste; il a fonctionné avec un budget de 600 000\$ au cours de l'année financière. Quelque 85 bandes possèdent environ 21 450 hectares de terres cultivables. A l'heure actuelle, 145 fermiers indépendants et 16 fermes gérées par des sociétés ou des bandes exploitent une superficie de 80 190 hectares. Il reste enfin 134 460 hectares de terre, non encore mis en valeur.

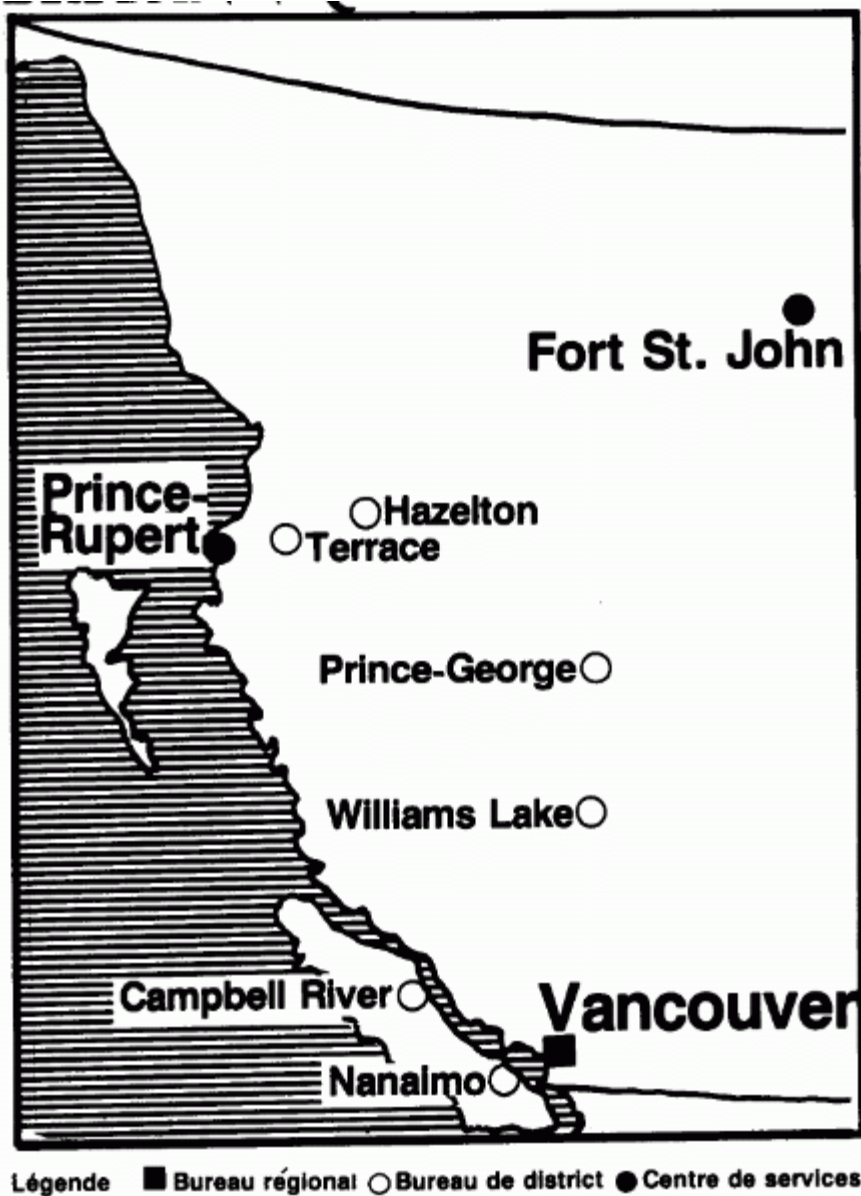
Faits saillants

- Le transfert des domaines de compétence aux bandes a entraîné des modifications dans la répartition du personnel. En 1976, 300 personnes s'occupaient des bandes, soit environ la moitié du personnel régional du Programme des affaires indiennes et inuit qui s'élevait à 752. En 1981, ce même groupe comptait 970 employés contre 571, pour le Programme.
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement a accordé environ 10 millions de dollars à la création d'un fonds de prêts hypothécaires pour les logements dans les réserves afin de construire de nouvelles unités d'habitation et de rénover les logements existants.
- A la demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et de celui des Pêches et des Océans, le conseil tribal nishga, le Conseil tribal north coast et le Conseil tribal gitksan-carrier ont fait ensemble une étude de faisabilité sur la possibilité d'acquérir les actifs appartenant à la British Columbia Packers à Fort Edward. Le Ministère a rédigé une proposition et la soumettra au cabinet au début de la prochaine année financière.
- Dans le domaine de la planification économique, la région a mis au point différents programmes portant sur les pêches, la gestion du saumon, la gestion des forêts, ainsi que sur les arts et l'artisanat.
- Un comité interministériel a été institué pour discuter l'évolution des grands projets de mise en valeur. Un million de dollars ont déjà été consentis à 15 groupes indiens (dont 670 000\$ par le Ministère), pour déterminer les répercussions de l'exploitation des ressources et leurs retombées économiques. De plus, le Conseil tribal gitksan-carrier a reçu une aide financière pour étudier les conséquences du projet de l'Alcan visant à accroître sa capacité de production d'énergie hydro-électrique à Kemano.
- Un montant de 140 000\$ a été accordé au Conseil tribal nishga afin d'examiner les effets possibles de l'élimination des effluents miniers de la mine de molybdène Kitsault à Alice Arm (Colombie-Britannique).
- Les plans et les négociations portant sur un projet d'exploitation de mines de charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique (d'une valeur d'un milliard de dollars), sont sur le point d'être achevés. Un groupe de travail interministériel comprenant de plus, des représentants des huit collectivités visées par des projets importants a été créé au cours de la dernière année financière.
- En avril 1981, le Ministère a ouvert à Vancouver un bureau relevant du Bureau des revendications des autochtones afin de faciliter la négociation des revendications globales et particulières en Colombie-Britannique. La revendication foncière de la bande Penticton, la plus importante des 22 revendications portant sur les terres retranchées, a été réglée. Des progrès notables ont été marqués dans les négociations de la revendication des Nishga.
- Un comité tripartite se composant des représentants de l'Alliance des Indiens de la Colombie-Britannique et des gouvernements fédéral et provincial, a été formé en 1981 - 1982; il a pour mandat de discuter les services provinciaux et l'imposition dans les réserves. Les recommandations sont actuellement examinées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le gouvernement provincial.

Perspective

La région reconnaît la nécessité d'augmenter progressivement le financement de programmes tels que la formation professionnelle et la formation des bandes et ce, afin de mieux répondre aux besoins des Indiens de cette province. Dans ce contexte, les secteurs les plus importants seraient les revendications des autochtones, l'autonomie des conseils de bande, l'amélioration des rapports entre les systèmes de budgétisation des bandes et le plan d'exploitation de la région, et enfin la modernisation de l'infrastructure communautaire ainsi que l'évolution économique.

RÉGION DU YUKON



Aperçu

- Les Programmes des affaires du Nord et des affaires indiennes et inuit dispensent les services du Ministère aux résidents du Yukon. Leurs activités touchent 25 683 personnes, vivant dans un territoire de quelque 500 000 km², (ceci inclut les eaux inférieures et le secteur au large des côtes).
- En 1981-1982, la région disposait de 271,5 années-personne et d'un budget de 24,9 millions de dollars.
- Le Programme des affaires indiennes et inuit veille à l'ensemble de toutes les questions administratives ayant trait aux quelque 3 200 Indiens inscrits du Yukon et à ceux des localités d'Atlin, de Good Hope Lake et de Lower Post dans le nord de la Colombie-Britannique.
- Grâce à des crédits s'élevant à 2,4 millions de dollars, la région a entrepris, à l'intention des Indiens, la construction de 41 maisons et la rénovation de 30 autres.
- Comme auparavant, 15 communautés indiennes du Yukon et du nord de la Colombie-Britannique ont reçu des fonds au chapitre des services communautaires administrés par les bandes. Il s'agissait notamment de procurer un financement de base, de couvrir les frais généraux, d'installer des systèmes de canalisations d'eau et d'égouts, d'entretenir les routes, de veiller à la protection contre les incendies et aux activités récréatives.
- Le Ministère a continué de subventionner la coopérative d'art et d'artisanat du Yukon. En 1981-1982, la région a versé un montant de 80 000 \$ pour le financement de projets spéciaux de la coopérative.

- Des entreprises indiennes ont pu compter sur des prêts du MAINC s'élevant à un total de 116 000 \$ ainsi que sur des contributions d'un montant de 215 000 \$. De plus, des services de consultation ont été offerts aux entreprises indiennes qui envisagent de participer aux industries reliées à la mise en valeur des ressources dans le Nord.
- Au chapitre du transfert des domaines de compétence, les bandes du Yukon ont davantage participé à la prestation et à la gestion des services. Toutes les bandes, à l'exception de celle d'Atlin (dans le nord de la Colombie-Britannique) administrent maintenant leurs programmes de développement social.
- Des projets menés en coparticipation avec le gouvernement du Yukon dans des secteurs tels que la gestion des terres et l'expansion économique continuent à prendre de l'ampleur en raison de ce transfert progressif des domaines de compétence. En 1981-1982, des lots réservés à des fins récréatives et des terrains de camping ont été proposés au gouvernement du Yukon, dans le cadre de ces changements. Une étude menée en accord avec le gouvernement du Yukon sera faite pour déterminer les terres convenant à la réalisation de ce genre de projet.
- Afin de faire connaître le processus de consultation au Yukon, un comité composé d'employés régionaux, de chefs, de conseillers et des membres de bandes a été créé en août 1981; des réunions ont déjà eu lieu.

Faits saillants

- En mai 1981, une entente de principe sur l'éducation a été signée avec le Conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement fédéral et

celui du Yukon. Ce document définit les grandes lignes d'action permettant aux Indiens du Yukon, d'intervenir davantage à ce chapitre.

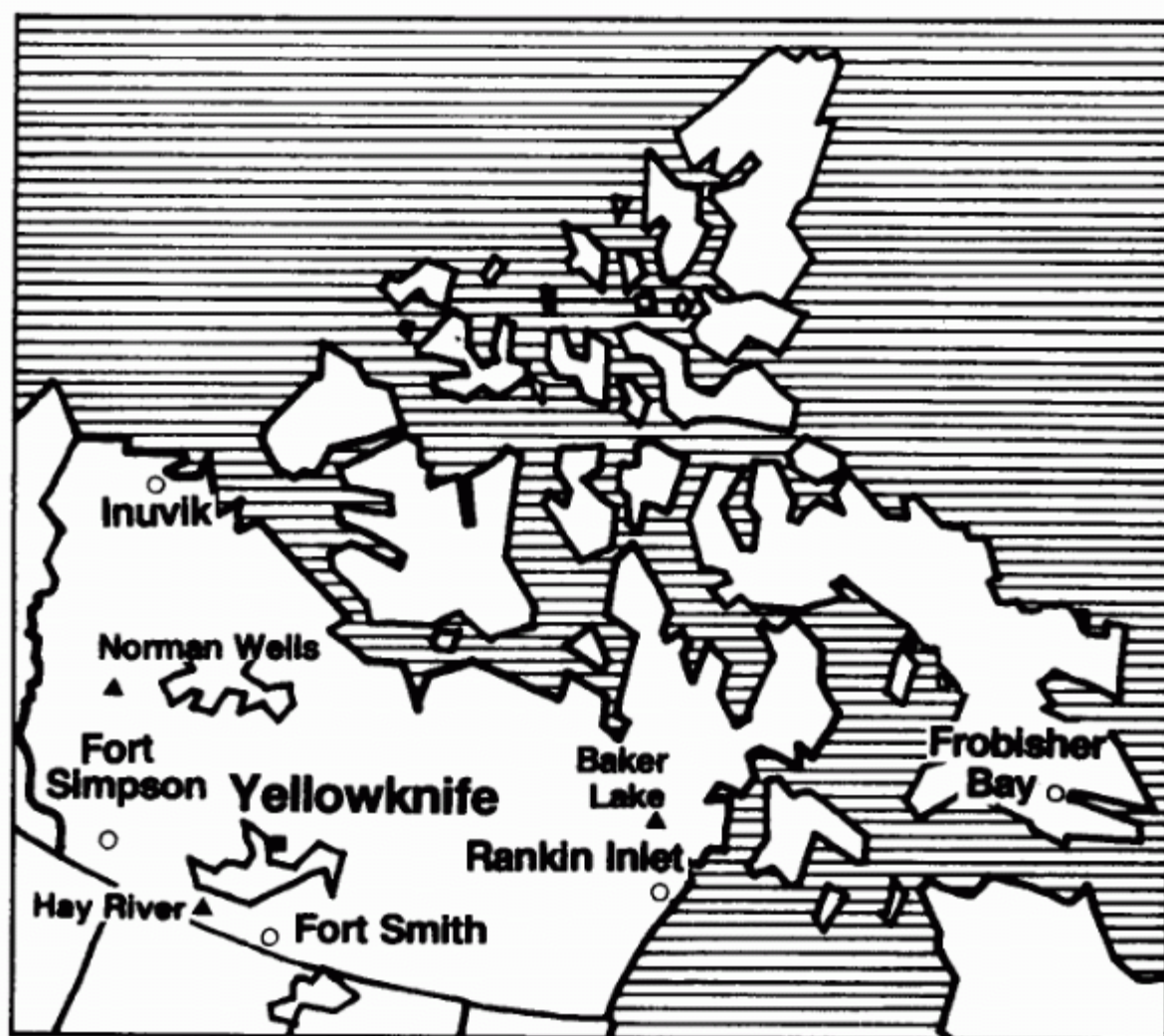
- Deux bandes de la région ont participé à un programme pilote de formation et d'apprentissage par correspondance visant à améliorer leurs connaissances en administration des bandes. Ce programme a donné d'excellents résultats et pourrait entrer en vigueur dans les autres régions, en 1982 - 1983.
- Le 6 avril 1981, une subvention fédérale de 5 millions de dollars était accordée pour apporter des améliorations au réseau de la White Pass and Yukon Railway afin de répondre aux besoins immédiats et futurs dans ce secteur.
- Un montant de 100 000\$ a été alloué dans le cadre du programme d'études sur les conséquences de la mise en valeur des ressources pour des projets d'exploitation minière dans la région de la rivière Liard et celle de Ross River.
- En réponse aux préoccupations concernant les répercussions négatives sur l'environnement de l'exploitation de placers dans les chenaux, les lits, les berges et les plaines inondées près des rivières ainsi que dans les cours d'eau du Yukon, on a mené une série d'études évaluant l'incidence de ces activités. En accord avec des représentants de cette industrie particulière, une analyse des lignes directrices relatives à l'utilisation des eaux dans ce contexte a été entreprise.
- L'organisation de la sécurité-incendie a été revue afin d'offrir un meilleur service de protection. Des méthodes plus efficaces de signalement des incendies ont été appliquées, un nouveau système de détecteurs d'orages a été installé et deux tours d'observation ont été construites.
- La région est intervenue activement dans la négociation de plusieurs entreprises en coparticipation. Grâce à l'entrée en vigueur de l'entente sur l'exploitation des ressources renouvelables et de l'entente provisoire sur le tourisme conclues entre le Canada et le Yukon, une étude écologique a été faite. De plus, les installations touristiques ont été améliorées et la mise en valeur des ressources a été stimulée. Par ailleurs, la région a participé à l'élaboration d'une politique de planification de l'utilisation des terres du Nord, en collaboration avec l'administration centrale, d'autres bureaux régionaux et les gouvernements territoriaux.
- Toujours au cours de l'année financière, mentionnons l'ouverture du Bureau de l'étude du bassin hydrographique du Yukon. Ce projet est mené par le gouvernement fédéral, en collaboration avec celui de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Yukon.
- La région fait partie de l'équipe de négociation de la revendication foncière du Conseil des Indiens du Yukon. Dans ce contexte, des terres ont été choisies dans les régions de Carcross et de Burwash Landing, et le programme des Anciens du Yukon a été créé. En outre, des ententes de principe portant sur un certain nombre de questions ont été signées par le Conseil, les gouvernements fédéral et territorial.
- Suivant les objectifs du MAINC en matière de planification, la région a participé au Projet d'amélioration de la gestion, à la planification opérationnelle et à celle des tâches, ainsi qu'à des exercices de planification de gestion du personnel. Des efforts considérables ont été déployés pour recueillir des données sur l'augmentation du volume de travail résultant de nouvelles activités.

Perspective

La planification de l'utilisation des terres restera un facteur clé des activités régionales et des études relatives aux régions de la passe MacMillan et du nord du Yukon. Un bureau de planification de l'utilisation des terres sera constitué; il relèvera du bureau régional. Par ailleurs, les répercussions reliées à l'application de la Loi-sur les eaux intérieures du Nord seront analysées, et des amendements à la législation actuelle seront proposés.

La région continuera d'encourager les Indiens à participer à l'administration et à la prestation des services sociaux, ainsi qu'à la réalisation des grands projets de mise en valeur des ressources surtout dans le Nord, et dans la région septentrionale de la Colombie-Britannique. Enfin la formation des bandes et l'évolution de l'administration locale resteront des priorités.

RÉGION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Légende ■ Bureau régional ○ Bureau de district
▲ Bureau de sous-district

Aperçu

- Les Programmes des affaires du Nord et des affaires indiennes et inuit dispensent les services du Ministère dans les Territoires du Nord-Ouest, région d'une superficie de 3,3 millions de kilomètres carrés, comprenant aussi les eaux intérieures et le secteur au large des côtes. Les Territoires ont une population de 46 398 habitants
- En 1981-1982, la région disposait de 271,5 années-personne et d'un budget de 24,9 millions de dollars.
- Dix-sept années-personne de la région ont été transférées à l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, à la suite de la création de cet organisme.
- La région a continué de faciliter la participation des Indiens à l'administration et à la prestation des services sociaux et offert un programme de formation des bandes dans le cadre de l'évolution de l'administration locale.
- Pour encourager l'industrie à mieux faire profiter la population locale, des grands travaux réalisés au nord du 60^e, la région a joué un rôle dans la planification des projets de grande envergure, entre autres, l'expansion de Norman Wells, le Projet pilote de l'Arctique et les travaux proposés dans la mer de Beaufort.
- En collaboration avec les 16 conseils des bandes, les associations autochtones et le gouvernement des T.N.-O., le bureau régional des Affaires indiennes et inuit, situé à Yellowknife, aide les Indiens inscrits à évoluer sur le plan social, économique et administratif. Des rencontres avec les chefs indiens et les Anciens sont organisées sous la forme de comités permettant ainsi des échanges d'idées et de point de vue plus valables.

Faits saillants

- Une comité consultatif du développement économique régional, comptant des représentants du bureau régional, de la Nation Dénée et de l'Association des femmes indiennes, a été constitué au cours de l'année financière.
- Un comité consultatif de la sécurité-incendie a été établi; il est présidé par un fonctionnaire du MAINC. En mars 1982, le comité a été réorganisé de manière à mieux représenter les intérêts de la région.
- Dans le domaine de l'évolution socio-économique, les bandes indiennes ont reçu des subventions directes et des conseils, en particulier au chapitre de la planification à long terme et de l'embauche de coordonnateurs.
- Le gouvernement a approuvé, le 30 juillet 1981, la construction d'un oléoduc d'une longueur de 870 kilomètres reliant Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Zama, en Alberta. Afin de donner aux autochtones le temps de prendre les dispositions nécessaires pour tirer parti des avantages de ce projet, les travaux visant l'expansion du champ pétrolier ne commenceront pas avant l'été 1983; la pose des canalisations ne sera pas entreprise avant novembre 1983.
- Dans le cadre de l'Étude de la région du détroit de Lancaster, les audiences publiques ont pris fin. Ces rencontres proposaient aux personnes et aux organismes intéressés d'exprimer leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs propositions quant à la mise en valeur de ce secteur.

- La Direction de l'analyse économique et de l'exploitation des minéraux a été créée afin d'améliorer les compétences et la responsabilité au chapitre des ententes du développement des ressources minérales.
- Des négociations avec des entreprises locales au sujet des services de lutte contre les incendies ont été menées à bonne fin, ce qui a entraîné la signature de marchés avec les bandes, à Fort Smith et à Rae-Edzo.
- La région a poursuivi ses consultations auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, sur la question des lotissements pour chalets.
- Le rôle de la région évolue dans les domaines de l'évaluation de l'environnement et de la gestion des services de lutte contre les incendies de forêt et ce, grâce à la création d'un comité consultatif de sécurité-incendie, à des marchés de services de lutte contre les incendies passés avec les localités, et à l'amélioration de la gestion du personnel.
- L'ensemble des activités de la région s'est concentré sur la dotation dans les régions, la préparation des plans de travail et les programmes de formation. Le programme de formation destiné aux membres et aux conseils de bande peut maintenant compter sur la collaboration et la participation de spécialistes de l'administration centrale et de conseillers autochtones.
- Des progrès importants ont été réalisés au niveau de l'amélioration de la gestion, mentionnons entre autres, une meilleure compréhension, chez les cadres supérieurs, de leurs attributions en vue d'assurer une gestion opportune et la présentation ordonnée des budgets; une étude des pouvoirs peu précis de la région dans le secteur de la gestion du matériel, de l'économie de l'énergie, de la sécurité, de la planification des mesures d'urgence et d'autres activités spéciales; l'élaboration d'un plan d'ensemble visant l'amélioration des communications entre la région et l'administration centrale et d'une méthode d'examen des orientations; et enfin, une analyse du système d'appréciation des employés et du plan régional de formation.

Perspective

D'autres changements sont actuellement à l'étude au chapitre des relations de travail entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'autres ministères fédéraux afin de tenir compte du rôle de coordination du MAINC, de l'évolution politique des T.N.-O. et du besoin de définir les domaines de compétence pour éviter le recoupement des attributions.

La réorganisation de l'administration régionale se poursuivra. Les aptitudes des gestionnaires dans le domaine des ressources humaines, financières et matérielles seront mises en valeur; on insistera de plus sur la place des bureaux des districts dans le secteur de la prestation des services.

La région espère jouer un rôle plus important de coordination dans l'analyse des avantages pour le Canada et le Nord découlant de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, et ce, en collaboration avec le gouvernement territorial et Emploi et Immigration Canada. En outre, la région compte participer à la gestion des fonds accordés en vertu d'un plan d'ensemble de développement économique mis au point par le Ministère, le gouvernement des T.N.-O., et le ministère de l'Expansion économique régionale.

Le changement le plus notable sera sans doute le lancement du programme régional de planification de l'utilisation des terres. Ce dernier devrait entraîner la création d'une section de la planification de l'utilisation des terres, ainsi que le début de travaux de planification dans les secteurs prioritaires des Territoires du Nord-Ouest.

Bureaux régionaux

Affaires indiennes et inuit

Région de l'Atlantique

40, rue Havelock
Case postale 160
Amherst, (Nouvelle-Écosse)
B4H 3Z3

Région du Québec

320, rue St-Joseph est
Case postale 3725
St-Roch (Québec)
G1K 7Y2

Région de l'Ontario

55, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 2P8

Région du Manitoba

275, avenue du Portage
Bureau 1100
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3

Région de la Saskatchewan

2332, 11e Avenue
Regina (Saskatchewan)
S4P 2G7

Région de l'Alberta

9942, 108e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2J5

Région de la Colombie-Britannique

Pacific Centre Limited
700, rue Georgia ouest
Case postale 10061
Vancouver (Colombie-Briannique)
V7Y 1C1

Région du Yukon

Case postale 4100
Whitehorse (Yukon)

Y1A 3S9

Région de Territoires du Nord-Ouest

Immeuble Bellanca
4914, 50e Avenue
Case postale 1500
Yellowknife (T.N.-O)
X0E 1H0

Affaires du Nord

Région du Nord

200, chemin Range
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3V1

Région des Territoires du Nord-Ouest

Immeuble Bellanca
4914, 50e Avenue
Case postale 1500
Yellowknife, (T.N.-O)
X0E 1H0